

Bonnes vacances !

# Argancy

CAP 2020



70<sup>ème</sup> anniversaire du 8 mai 1945

Juillet 2015

N° 80



<b>Conseils municipaux</b>	<b>4</b>	<b>Collège de Maizières-les-Metz</b>	<b>34</b>
20 mars 2015		Financement des activités du collège	
15 mai 2015		Championnat de France de Volley-Ball UNSS	
<b>Réglementation</b>	<b>12</b>	Voyage à Verdun	
Le POS devient PLU		<b>Accueil périscolaire</b>	<b>36</b>
Mise à jour des arrêtés municipaux		Centre aéré d'avril	
<b>Territoire</b>	<b>13</b>	Préparons la rentrée	
Fermeture de la route de Buy		Programme des centres aérés de l'été	
<b>Environnement</b>	<b>14</b>	<b>Police municipale</b>	<b>38</b>
Les gravières d'Argancy		Opération tranquillité vacances	
<b>Travaux</b>	<b>16</b>	Stationnement au groupe scolaire	
Zones bleues		Les points du permis de conduire	
Réfection des marquages au sol		Stationnement gratuit pour les personnes handicapées	
Climatisation de la salle des fêtes et du périscolaire		<b>Vivre ensemble</b>	<b>39</b>
<b>Vivre à Argancy</b>	<b>17</b>	Le respect, ça change la vie !	
Nettoyage de printemps		<b>Culte</b>	<b>39</b>
Don du sang		Communions	
Prévention des cambriolages		Horaires des messes	
Formation aux premiers secours		<b>Découverte</b>	<b>40</b>
70 <sup>ème</sup> anniversaire du 8 mai 1945		Présentation de l'école de voile d'Olgy	
90 ans de Charles Rozaire et Jeanine Ritter		<b>A savoir</b>	<b>41</b>
100 ans de Mme Trivelli		Fête Nationale	
L'art se met au vert avec Rives de Moselle		Appel à bénévolat	
<b>Groupe Scolaire</b>	<b>30</b>	Plan canicule	
Fête de l'école maternelle		<b>Rives de Moselle</b>	<b>42</b>
Diplôme de gymnastique		Financer les travaux d'amélioration du logement	
Vacances studieuses pour les CM2		Déchetterie	
Rendez-vous avec l'Histoire		<b>Etat-civil</b>	<b>43</b>
Remise des dictionnaires et calculettes			
<b>Bibliothèque</b>	<b>33</b>		
Le jeu de rôle s'invite à la bibliothèque			

## Nouvelle rubrique « découverte »

La commission information a décidé de donner la parole à chaque association oeuvrant au sein de notre communauté, en leur réservant une page dans le cadre de nos bulletins trimestriels, avec trois questions définies :

- Qui êtes-vous ?
- Quel but avez-vous ?
- Que souhaitez-vous pour l'avenir ?

Pour n'en favoriser aucune quant à leur ordre de passage, il a été décidé d'un tirage au sort, qui a été effectué le 12 mai 2015 par une personne totalement étrangère à la commune. Ainsi, M. Richard Valentin, commercial de la Société Festilight, qui se trouvait dans les locaux de la mairie, a gentiment accepté de procéder à ce tirage au sort.

La première association sur le podium est donc C.Y.V.M. A lire page 40.

Voilà un an que votre équipe municipale renouvelée s'est mise en place grâce à votre confiance. Entre autres engagements, celle du dévouement me semble une des plus importantes.

Or, que n'entendons-nous pas tous les jours ! Souvent des récriminations, des critiques négatives, des reproches, rarement des félicitations...

Est-ce le reflet des résultats d'une récente enquête indiquant que 93% des français râlent souvent, voire très souvent ?

Grogner, rouspéter, marmonner, ronchonner, maugréer, protester, bougonner...

Tel concitoyen qui, le matin, nous fait part de « son bonheur d'être venu vivre avec sa famille dans un village ayant su garder l'esprit rural » mais qui l'après-midi, nous interpelle parce qu'un « paysan, sortant de son champs, a souillé sa rue. »

Tel autre qui loue la beauté et la propreté de nos villages grâce au fleurissement - et là j'en profite pour réitérer mes remerciements à notre équipe municipale ainsi que ceux de nos concitoyens qui y contribuent activement ! - mais qui va se plaindre du papier gras jeté négligemment devant sa maison. Et qui attendra que le vent tourne et emmène le vilain débris chez son voisin. Le dicton qui préconise de « balayer devant sa porte afin que la rue soit nette » est à prendre et à comprendre aussi au premier degré...

Ou encore, celui qui s'offusque du manque de « social » dans notre commune (manque de crèche, de logements sociaux etc...) mais qui loue la stabilité fiscale que beaucoup de villes et villages de France nous envient. (Plus de 1 000 communes françaises seront dans le rouge à la fin de l'année, une sur deux sera en situation d'autofinancement négative d'ici 2017 !)

Et si, à l'instar des journées mondiales pour l'environnement, contre le cancer, sans tabac etc, on instituait une journée « sans râler » ?

Comme le disait si justement Georges Clémenceau : « Ne craignez jamais de vous faire des ennemis ; si vous n'en avez pas, c'est que vous n'avez rien fait. »

A méditer.

Bonnes vacances !

Nicolas Frey  
Adjoint au maire





## ■ Compte administratif 2014

M. le maire, pour traiter ce point de l'ordre du jour, quitte la séance et cède la présidence à M. Fabrice Henon-Hilaire, adjoint au maire. M. le président présente les comptes de l'année 2014.

### 1- Fonctionnement

Recettes (a) :	1 957 445,04 €
(1 650 606,22 – exercice 2014 + 306 838,82 – report 2013)	
Dépenses (b) :	1 132 783,44 €
<b>Résultat (a-b) :</b>	<b>824 661,60 €</b>

### 2- Investissement

Recettes (a) :	1 184 327,27 €
Dépenses (b) :	1 237 703,71 €
(608 046,71 – exercice 2014 + 629 657 – report 2013)	
<b>Résultat (a-b)</b>	<b>- 53 376,44 €</b>

### 3- Restes à réaliser

Recettes (a) :	286 060,00 €
Dépenses (b) :	828 000,00 €
<b>Résultat (a-b) :</b>	<b>- 541 940,00 €</b>

### 4- Besoin de financement

Résultat (2) :	- 53 376,44 €
Report (3) :	- 541 940,00 €
<b>Résultat (2+3)</b>	<b>- 595 316,44 €</b>

### 5- Résultat à reprendre au budget N+1 (en recettes de fonctionnement)

Résultat de fonctionnement (1) :	824 661,60 €
Résultat besoin de financement (4) :	595 316,44 €
<b>Résultat (1-4)</b>	<b>229 345,16 €</b>



### Affectation du résultat de l'exercice

R1068	Besoin de financement (4) :	595 316,44 €
001	Résultat investissement (2) :	- 53 376,44 €
002	Report fonctionnement (5)	
	Recettes fonctionnement :	229 345,16 €

Le conseil municipal prend acte du compte administratif 2014 et donne quitus à M. le maire pour la gestion financière des comptes 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le compte administratif 2014 ainsi présenté.

M. le maire revient en séance et reprend la présidence de la réunion du conseil.

## ■ Compte de gestion 2014

M. Fabrice Henon-Hilaire, adjoint au maire, présente au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2014 des opérations financières de la commune d'Argancy, compte établi par M. Marc Villibord, receveur municipal.

Après vérification, le compte de gestion présente un bilan financier identique au compte administratif 2014 établi par la comptable du secrétariat de la commune.

Le conseil municipal prend acte du compte de gestion 2014, à l'unanimité, donne quitus à M. Marc Villibord, receveur municipal, chargé du suivi des comptes de la commune d'Argancy.

## ■ Affectation du résultat

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. le maire, après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2014, statue sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 et constate que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 824 661,60 €.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>A- Résultat de l'exercice :</b>	517 822,78 €
<b>B- Résultat antérieur reporté :</b>	306 838,82 €
<b>C- Résultat à affecter = A+B :</b>	824 661,60 €
<b>D- Solde d'exécution d'investissement</b>	
Déficit, besoin de financement :	-53 376,44 €
<b>E- Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
besoin de financement	-541 940,00 €
<b>F- Besoin de financement = D + E</b>	595 316,44 €

### Décision d'affectation

1 – Affectation en réserves	
R 1068 en investissement :	595 316,44 €
2 – Report en fonctionnement	
R002	229 345,16 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2014 ainsi présentée.

## ■ Constitution de provisions budgétaires

En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à ne pas envisager le recouvrement de titres émis.

Un budget qui ne prévoirait pas la constitution d'une provision alors que la collectivité se trouve dans cette situation serait insincère.

Vu l'instruction M14 relative à la comptabilité des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

Dans la mesure où l'option pour le régime des provisions budgétaires requiert l'inscription en dépenses d'investissement des reprises de provisions, il est proposé de comptabiliser les provisions selon le régime de droit commun c'est-à-dire en mode semi-budgétaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité.

## ■ Budget 2015

M. Fabrice Henon-Hilaire, adjoint au maire, présente le budget 2015.

### Section fonctionnement

• Dépenses prévues :	1 842 910,16 €
Dont virement à la section investissement :	470 000,00 €
• Recettes prévues :	1 842 910,16 €
• Dont excédent	229 345,16 €

### Section investissements

• Dépenses prévues	1 485 919,13 €
• Recettes prévues	1 485 919,13 €
Dont besoin de financement	595 316,44 €

Le conseil municipal, après examen, approuve le budget 2015 ainsi présenté, à l'unanimité, et charge M. le maire de son application dans le cadre de la gestion financière de la commune d'Argancy.

## ■ Détermination des provisions budgétaires

Vu l'instruction M14 relative à la comptabilité des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, que le montant des provisions sera déterminé sur la base d'une liste nominative communiquée par M. le Receveur Municipal.

### ■ Provisions budgétaires 2015

Vu l'instruction M14 relative à la comptabilité des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal déterminant le mode de calcul des provisions pour créances douteuses,

Vu l'état communiqué par Monsieur le Receveur Municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire pour le budget 2015, au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants », un montant de provisions de 3 000,00 €.



## ■ Taxes communales

M. le maire, présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015. Il précise que la situation financière de la commune ne requière pas cette année une augmentation des taxes communales. De ce fait, les taux restent identiques à ceux de 2014.

- Taxe d'habitation : 9,20 %
- Taxe foncière bâtie : 9,04 %
- Taxe foncière non bâtie : 36,77 %

M. Fabrice Henon-Hilaire, adjoint au maire, signale que si une augmentation est relevée sur l'avis d'imposition, il s'agit d'une augmentation des valeurs locatives et non des taux.

Le conseil municipal, au vu de ces informations, décide à l'unanimité, de maintenir pour 2015 les mêmes taux que 2014.

## ■ Emplois d'été

Conformément aux années précédentes, M. le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place. Date limite de dépôt des candidatures : 31 mai 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le maire d'embaucher les jeunes âgés de 18 ans à 25 ans, qui lui seront nécessaires, pour réaliser certains travaux.

M. le maire sera assisté des responsables des différents services chargés du suivi de ce personnel.

## ■ Subventions

Mme Marie-Thérèse Perrin, adjointe au maire, présente au conseil municipal les propositions de subventions à attribuer aux associations suite à leur demande.

• A.C.M.F	500	• Inter Association	1000
• Association des Cavaliers Propriétaires	800	• Les félins	300
• Amicale de Pêche	1200	• Argancy pétanque	2000
• Amicale du Personnel	4700	• Pré du coeur	400
• A.P.E.I.	1400	• Rugby loisirs	1200
• Bootleggers	5000	• Tennis Club Argancy	3500
• Comité de Gestion	5000	• U.S. Argancy	4000
• CYVM	3000	• Vie libre	400
• Amicale Donneurs de Sang	500	• Quad 9	500
• Ecole Intercommunale de musique	8900	• Colombophile	400
	(à préciser après décompte)	• Collège Paul Verlaine de Maizières-les-Metz	500
• Orchestre d'harmonie	1900	• Une rose un espoir	100
	(à préciser après décompte)	TOTAL	52 700
• Familles rurales	5500		

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le tableau des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2015 et charge M. le maire d'appliquer cette décision.

## ■ Mission locale

M. le maire présente au conseil municipal une proposition d'adhésion à la mission locale du pays messin reçue le 19 février 2015. Cette mission a pour but d'aider les jeunes âgés de 16 à 25 ans à la recherche d'un emploi ou d'une formation, de définir une orientation et de les aider à construire un parcours personnalisé d'insertion sociale et professionnelle.

Après débat, le conseil municipal, par 1 voix pour et 14 voix contre, refuse cette adhésion.

## ■ Frais pour location de chasse communale

L'élaboration des documents liés à la consultation des propriétaires de la chasse communale a engendré des frais de secrétariat. Ces frais sont à la charge des adjudicataires des deux lots de chasse et sont détaillés dans les clauses spéciales du cahier des charges signées par les parties.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à adresser aux deux adjudicataires le titre de paiement.

## ■ Demande de subvention au conseil général pour la Bibliothèque

La commune renouvelle la demande de subvention au président du conseil général de la Moselle, d'un montant de 1500 €, pour la remise à niveau ou le développement d'une collection de base.

Pour que la demande soit recevable, le conseil municipal s'engage à respecter les points suivants :

- la bibliothèque doit être ouverte au minimum 6 heures par semaine,
- la commune doit consacrer au minimum 1 € par habitant pour les acquisitions de documents de la bibliothèque,
- la commune s'engage à proposer la gratuité aux personnes de moins de 17 ans,
- la personne référente de la bibliothèque doit avoir suivi la formation de base,
- la commune s'engage à proposer des actions culturelles destinées à toucher le public prioritaire visé dans le cadre des événements départementaux « InsoLivres » ou « Lire en Fête ... partout en Moselle »,
- la commune doit accepter l'accompagnement du référent de territoire de la DLPB (Division de la Lecture Publique et des Bibliothèques),
- la commune doit respecter la charte d'accueil des publics prioritaires du département (petite-enfance, collégiens, personnes handicapées, personnes éloignées du livre, seniors),
- la subvention porte sur les acquisitions pour des documents constitutifs d'une collection de base adaptée à la population de la commune,
- la commune s'engage à porter cette subvention au budget et à acquérir les ouvrages au titre de la collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de subvention ainsi présentée et charge M. le maire de constituer le dossier de subvention.



## ■ Intégration de rues dans le domaine public

M. le maire rappelle au conseil municipal que, suite à la rétrocession de la voirie du lotissement « les Prairies » à Ruy commune d'Argancy, la longueur de la voirie communale a augmenté. Il convient donc d'approuver la nouvelle mesure qui servira, entre autres, d'élément de calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Il s'agit d'intégrer les rues suivantes :

Lotissement « les Jardins de Bussière » à Argancy :

- rue des Chardonnerets 357,40 mètres
- rue des Pinsons 187,00 mètres
- rue des Hironnelles 64,75 mètres
- rue des Mésanges 187,30 mètres

Lotissement « les Prairies » à Ruy :

- rue des Mûriers 72,60 mètres
- rue des Cerisiers 105,00 mètres
- rue des Pensées 81,20 mètres (partie lotissement)
- rue des Mirabelliers 183,75 mètres

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ajouter 1239 m à la longueur de la voirie communale qui passe ainsi à 16 633 m.

## ■ Audit financier MJC ORA Jeunes

M. Fabrice Henon-Hilaire, adjoint au maire, informe le conseil municipal du résultat de l'audit financier de la MJC ORA Jeunes.

## ■ Demande d'achat d'une parcelle communale

M. le maire informe le conseil municipal d'une demande de Mme Gaëlle Zayer pour l'achat d'une parcelle communale située rue des Bouleaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, rejette cette demande.

## ■ Décision modificative de crédit n°1

M. le maire informe le conseil municipal de la décision modificative de crédit n° 1 suivante :

### Investissement

Dépenses				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
28041511-040	GFP rattachement : biens mobiliers, matériels, études		732,48	732,48
020	Dépenses imprévues	5 257,98	166,72	5 424,70
	TOTAL		899,20	



Recettes				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
28041511-040	Subvention équipement GFP rattachement	1 877,69	-1 877,69	
2041511	Amortissement GFP rattachement : biens mobiliers, matériels études		18 776,89	18 776,89
021	Autofinancement (virement du fonctionnement)	470 000,00	-16 000,00	454 000,00
	TOTAL		899,20	

### Fonctionnement

Dépenses					Recettes			
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total	Article	Intitulé	Décision modificative	Budget total
6554	Contribution aux organismes de regroupement	34 000,00	18 776,89	52 776,89	7811-042	Reprise sur amortissements des immobilisations	732,48	732,48
6811-042	Dotations aux amortissements et provisions	1 877,69	-1877,69	0 00	Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédit n°1.			
022	Dépenses imprévues	11 637,83	-166,72	11 471,11				
023	Virement en investissement	470 000,00	-16 000,00	454 000,00				

## ■ Réhabilitation de bâtiments rue de Bussière et place Anne de Méjanès

La commune est propriétaire de deux bâtiments rue de Bussière et d'un autre Place Anne de Méjanès. Elle a pour projet la réhabilitation de l'ensemble de ces biens immobiliers.

M. le maire soumet au conseil municipal une proposition d'honoraires de CG Architectures pour les études de diagnostic et d'avant-projet sommaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le principe de réhabilitation de ces trois bâtiments et charge M. le maire de demander d'autres devis.

## ■ Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

M. le maire informe le conseil municipal que le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) de l'année 2014 avait été réparti suivant une méthode dérogatoire : une moitié étant supportée par les communes membres, l'autre par l'intercommunalité.

M. le maire propose au conseil municipal d'opter, également au titre de l'année 2015, pour une répartition dérogatoire libre en confirmant la répartition pour moitié et respectivement à la charge des communes membres et des Rives de Moselle de Maizières-les-Metz.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'opter, au titre de l'année 2015, pour une répartition dérogatoire libre.

## ■ Modification du règlement du cimetière

M. le maire propose au conseil municipal de reconduire les articles n° 1 à n° 33 du règlement en vigueur en y apportant les articles supplémentaires suivants :

Article 34 : une autorisation est donnée aux concessionnaires de sceller deux urnes, maximum, sur une pierre tombale.

Article 35 (mise à jour) : seules sont autorisées les inscriptions des noms, prénoms et années sur la stèle des sépultures cinéraires. Toutes autres marques distinctives seront interdites.

Pour la sépulture évolutive, il ne sera autorisé que trois stèles hors de terre selon dimensions et coloris du modèle existant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce rajout au règlement du cimetière.

## ■ Achat d'une tondeuse autoportée

M. le maire présente au conseil municipal un devis pour l'achat d'une tondeuse autoportée pour les ateliers municipaux.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la Société Rocha pour un montant de 20 500,00 € HT.

## ■ Motion pour la sauvegarde des libertés locales

M. le maire présente une motion adoptée par les maires ruraux de la Moselle le 11 avril 2015. Le conseil municipal est invité à exprimer son opinion.

« Le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui prévoit le principe de l'élection généralisée au suffrage universel direct des élus intercommunaux, sans fléchage, à compter de 2020, prépare la marginalisation puis la disparition de nombreuses communes. Et pas uniquement des communes rurales.

Ce texte n'a fait l'objet d'aucune concertation digne de ce nom. Il a été adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale. Il n'est assorti d'aucune évaluation, ni sur les effets attendus au sein des collectivités, ni sur l'impact sur les territoires.

Il postule des économies que précisément aucune étude ne démontre et encore moins ne chiffre. La même stratégie avait été utilisée pour le redécoupage des régions, dont chacun reconnaît aujourd'hui qu'il aboutira à des dépenses supplémentaires, ne serait-ce que par l'alignement par le haut des écarts de rémunération et de statut des différentes catégories d'agents.

Il est imposé avec brutalité et dans la précipitation. Il amplifie une dérive législative continuelle depuis trop longtemps où les règles d'organisation de l'action publique changent sans cesse, particulièrement en ce qui

concerne les normes, les contraintes, les schémas, la répartition des compétences, le PLUI ou encore l'intercommunalité.

La teneur dominante de ces mesures conduit à fragiliser les communes, et par voie de conséquence, le service aux populations, alors même qu'elles ont besoin de proximité, de repères, de solidarité et de fraternité.

Ce projet méconnaît l'attachement des maires aux principes de coopération librement consentie, de gestion mutualisée, de subsidiarité et de complémentarité entre communes et intercommunalités.

Voilà pourquoi, les maires ruraux de Moselle demandent aux parlementaires mosellans de s'opposer à son adoption en l'état, et de manière générale de rejeter tout texte qui mettrait à mal les libertés locales ou ne prendrait pas en compte les attentes exprimées par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), tout particulièrement en ce qui concerne la représentation dans les intercommunalités, la taille de celles-ci et les conditions de mises en oeuvre du PLUI »

Après débat, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte cette motion faite par les maires ruraux de la Moselle pour la sauvegarde des libertés locales.



## ■ Projet A31 bis

**M. Laurent Arnoux, conseiller municipal, présente au conseil municipal deux projets concernant la construction de l' A31 bis.**

### 1- Projet relatif aux éventuels péages envisagés

Le conseil municipal constate que le projet dit « A31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante. L'une des options de ce projet étant de financer les travaux par le biais de la création de péages, notamment sur l'A4 au Nord-Est de Metz et sur l'A31 au Nord de Thionville.

**Le conseil municipal affirme très clairement sa totale opposition à la création de péages sur les autoroutes existantes.**

Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite que les réflexions ci-après puissent être prises en compte :

- A l'origine, les premiers tronçons de l'A31 ont été largement financés par le conseil général de la Moselle. On ne peut pas faire payer une deuxième fois les Mosellans actuels, alors que leurs parents ont déjà payé hier.
- La saturation de l'A31 est accentuée par le trafic des poids lourds, caravanes et autres véhicules extérieurs au département. Les Mosellans qui utilisent l'A31 pour aller travailler n'ont pas à payer un tribut quotidien servant à écouler ces flux en transit.

- Initialement, l'écotaxe sur les poids lourds devait cofinancer les travaux de l'A31. Cela aurait permis de faire contribuer les véhicules étrangers au financement des infrastructures. En effet, avec leurs réservoirs qu'ils remplissent au Luxembourg, ceux-ci vont jusqu'en Espagne sans supporter aucune de nos taxes sur le carburant. Par démagogie, la ministre Ségolène Royal a hélas supprimé l'écotaxe. Toutefois, les Mosellans n'ont pas à en supporter les conséquences.
- L'abandon de l'écotaxe a fait suite aux manifestations violentes des « bonnets rouges » bretons. Or en Bretagne, toutes les autoroutes et voies rapides sont gratuites. Ce serait un comble que pour satisfaire des Bretons déjà privilégiés, on impose par contrecoup des péages aux Mosellans.
- La création d'une écotaxe régionale sur les poids lourds est la solution qui apporterait du financement, tout en dissuadant le transit international dans le sillon mosellan. L'Allemagne a une taxe de ce type (LKW Maut), qui entraîne un report du trafic en Lorraine et en Alsace ; il faut réagir en sens inverse.

### 2- Projet relatif aux options techniques retenues dans la région messine :

Le conseil municipal constate que le projet appelé « A31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante. Certaines options techniques sont pertinentes. Toutefois, il est regrettable qu'aucun investissement ne soit prévu pour la section centrale entre Fey et Richemont.

Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite donc que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

La section Fey-Augny n'est même pas élargie à 2 X 3 voies et le projet se borne à préconiser un report du trafic de transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est de Metz. Au Nord-Est de Metz, la section de l'A4 serait certes élargie par la SANEF mais cette obligation figure déjà dans le cahier des charges de la société concessionnaire et celle-ci aurait dû la concrétiser depuis plusieurs années. Le projet A31 bis ne résout donc absolument pas les difficultés de circulation entre Fey et Richemont.

En ce sens, trois constats s'imposent :

- Il est inacceptable qu'entre Toul et la frontière et hors traversée des villes, on laisse une seule section à 2 X 2 voies, celle de Fey-Augny. Ce sera un véritable goulot d'étranglement.
- Le contournement Sud-Est de Metz a été cofinancé par

les collectivités territoriales pour faciliter les déplacements locaux. De ce fait, il n'est pas aux normes autoroutières et n'a que 2 X 2 voies. En de nombreux points, il est déjà en limite de saturation, notamment entre Peltre et l'ex RN3. Il est donc inconcevable d'utiliser cette section d'intérêt local pour y reporter la masse du transit Nord-Sud, avec des milliers de poids lourds, voitures, caravanes et autres véhicules. Cela reviendrait à transférer sur le contournement Sud-Est, les problèmes actuels de l'A31.

- Sur l'A4 au Nord-Est de Metz, les collectivités souhaitent depuis longtemps que la mise à 2 X 3 voies soit associée à la création concomitante d'un demi-échangeur permettant enfin aux habitants du secteur d'accéder à l'A4. Par ailleurs, en cas de mise à 2 X 3 voies de cette section, les normes de nuisances de bruit applicables aux ouvrages neufs devront être respectées. Enfin dès à présent, la Croix de Hauconcourt reliant l'A4 à l'A31 est saturée. Là encore, le report du transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est et l'A4, entraînerait des difficultés inextricables.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose aux projets initiaux.

## ■ A31 bis : le débat est ouvert, exprimez-vous !

Le projet A31 bis a donc mobilisé le conseil municipal ! D'ailleurs, une délégation s'est rendue le 16 avril 2015 à Metz à une réunion publique de lancement du débat organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Les objectifs de ces réunions dans toute la région sont d'informer le public sur le projet, de lui permettre de s'exprimer et d'éclairer le maître d'ouvrage à savoir l'Etat, qui a validé l'inscription de l'A31 bis dans la liste des projets prioritaires à l'horizon 2030.

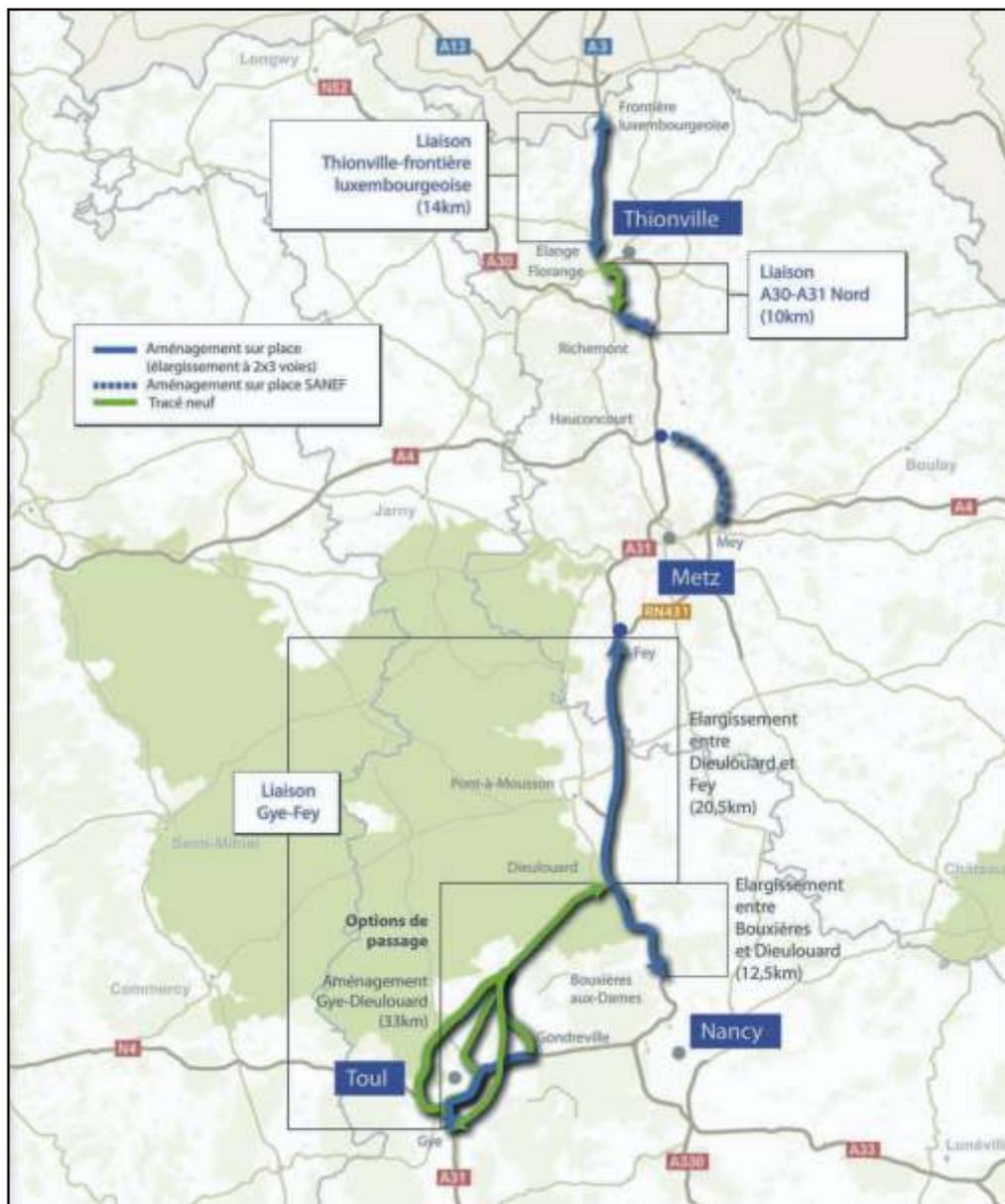
Il semble particulièrement important pour l'ensemble de nos habitants de prendre conscience des impacts de l'A31 bis sur les villages à proximité de l'autoroute et de la rocade Sud-Est ! D'ores et déjà, Argancy, Olgy, Rugy sont concernés : « ... camions déviés sur la rocade pour éviter le passage dans Metz intra-muros, augmentation du flux sur des portions où des élargissements ne sont pas prévus et sans oublier la nuisance sonore... »

Sans parler, et ce pour tous les utilisateurs de cet axe, du risque de péages pour plusieurs sections !

Et oui, plusieurs scénarii sont prévus pour le financement des 1,1 à 1,4 milliards de 115 km d'aménagement d'un itinéraire entre le péage de Gye au sud et la frontière luxembourgeoise. Si c'est l'état qui finance en presque totalité, l'ensemble de l'itinéraire sera construit 22 ans après la déclaration d'utilité publique et 6 ans avec contribution importante des usagers (avec une version « mixte » qui ramène le projet à 11 ans). On peut imaginer déjà les stations péages se profiler...

Bref, tout n'est pas à jeter non plus sur ce projet A31 bis et nous vous invitons à lire avec attention les positions prises par le conseil municipal ainsi que de consulter le site : [www.a31bis.debatpublic.fr](http://www.a31bis.debatpublic.fr).

Vous y trouverez toutes les informations précises sur ce projet et vous pourrez même faire part de vos commentaires et avis.



## ■ Les jours de notre « vieux POS » sont désormais comptés !

Comme déjà annoncé, la loi ALUR de 2014 (dite « loi Duflot ») impose d'engager le remplacement du POS par le PLU le 1<sup>er</sup> janvier 2016 au plus tard.

Prenant les devants, l'élaboration de notre futur PLU est actuellement en cours. Ce PLU sera notre nouvelle référence d'urbanisme au plan local.

Deux réunions importantes se sont d'ores et déjà tenues :

- réunion bureau d'études + maire et adjoints : présentation documentaire générale (analyse de la population, de l'habitat, de l'environnement etc), essentiellement basée sur les données de l'INSEE
- réunion bureau d'études + représentant de la chambre d'agriculture + maire et adjoints + agriculteurs de nos villages : présentation générale des zones, recueil des doléances, réflexion sur l'avenir

### Quelles différences y-a-t'il entre le POS et le PLU ?

- **Le POS** est un instrument de planification qui définit un zonage du territoire communal régissant toutes les règles d'utilisation des sols.
- **Le PLU** n'est pas qu'un simple partage de terrains en secteur, c'est un document prospectif qui définit les grandes orientations d'une commune pour l'avenir, dans un souci de développement durable. Il doit répondre aux besoins des populations actuelles et

ceci, sans conséquences négatives pour les générations futures. Il prévoit, dessine et organise le village de demain à travers un projet de territoire.

- Une des nouvelles composantes du PLU est le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définit les grands choix stratégiques en matière d'aménagement. C'est un projet dans la logique du développement durable, issu de la volonté des élus locaux et de leurs partenaires. C'est ce document qui expose les orientations générales pour les 10 à 20 années à venir.
- Le grand avantage du PLU réside dans le fait qu'il met un terme à la gestion administrative des POS, qui proposait des révisions ou des modifications de circonstance sans réflexion globale.
- Des réunions publiques sont prévues et leurs dates vous seront communiquées à l'avance. Un registre de concertation, disponible en Mairie, vous permet de vous exprimer librement sur le sujet. N'hésitez pas à faire part de vos remarques, réflexions et propositions.

## ■ Mise à jour des arrêtés municipaux

Dès le début de son mandat, la commission sécurité, sous la présidence de M. Fabrice Henon-Hilaire, adjoint, et l'impulsion de M. le maire, a identifié la nécessité d'auditer l'ensemble de la réglementation communale pour l'actualiser, la rendre plus lisible et accessible.

A l'issue de ce premier travail d'analyse, les membres des commissions juridique et sécurité ont donc décidé de procéder à une mise à jour de tous les arrêtés municipaux, toujours en vigueur et nécessaires au sein de la commune.

Dans le cadre de ses études universitaires, une étudiante en 3<sup>ème</sup> année de Licence, mention Administration Economique et Sociale à l'ISAM-IAE de Nancy, Eléonore Hesse, a été accueillie pour un stage, condition de validation de ce diplôme universitaire, d'une durée de 6 semaines, aux fins d'initier et de mettre en œuvre cette lourde mission.

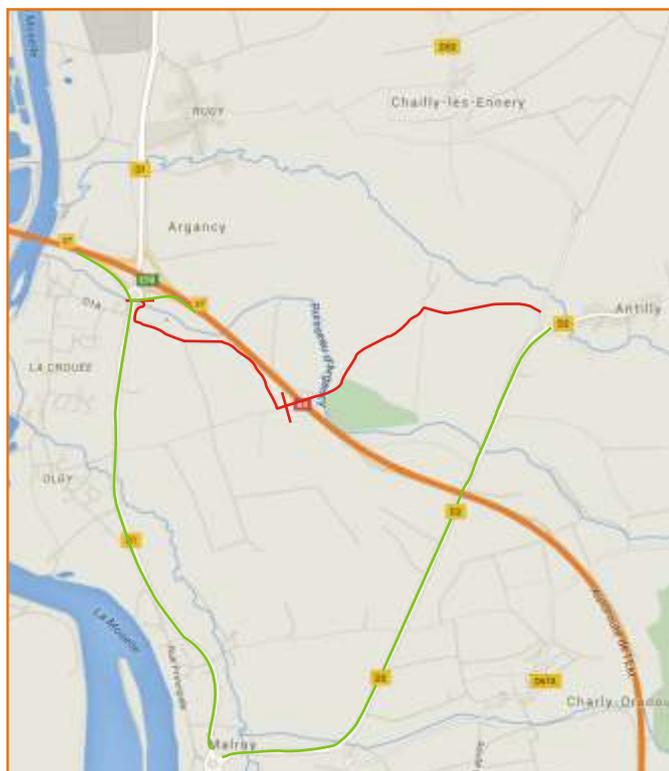
Son premier travail, assisté d'élus, a donc été de créer une base de données qui recense l'intégralité des arrêtés municipaux publiés depuis 1960 et, plus particulièrement, l'intégralité des arrêtés qui concernent les règles de circulation et de stationnement.



Puis, la seconde phase a consisté à actualiser et compléter l'ensemble de ces règles communales impératives. Ce ne sont pas moins de cinquante projets d'arrêtés qui ont ainsi été proposés pour finaliser ce dispositif réglementaire, notamment relatif à la circulation et au stationnement sur les voies communales.

En effet, certains arrêtés apparaissent quelque peu désuets voire anecdotiques aujourd'hui : un arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1960 interdisait la divagation des animaux de

## Route de Buy : suite au débat relancé le 27 janvier dernier



— Tronçon de la route de Buy fermé à la circulation  
 — Report vers Malroy, Argancy pour accéder à l'A4

Dans notre numéro 79, il était fait état des préoccupations des élus concernant le report de trafic sur la RD 52 et la RD2 dû en partie, à la fermeture à la circulation de la route de Buy.

Comme convenu lors de la réunion du 27 janvier 2015, le conseil départemental a procédé à des comptages, du 24 au 30 mars 2015. Il paraît utile d'en porter à votre connaissance les résultats.

Ces comptages permettent de constater que le trafic traversant Antilly s'oriente majoritairement vers le sud en direction de Malroy : 2547 véhicules/jour contre 1570 véhicules/jour vers Chailly.

L'examen des comptages plus anciens disponibles montre que :

- le trafic sur la RD52 en entrée de Vigy est passé de 2425 véhicules/jour en 2002 à 2686 véhicules/jour en 2012 (+10% en 10 ans).
- Le trafic sur la RD52 entre Chailly et Ennery reste stable, 1573 véhicules/jour en 2002 et 1559 véhicules/jour en 2014.
- Le trafic sur la RD2, au nord de Charly-Oradour est passé de 1847 véhicules/jour (données 2001) à 2544 véhicules/jour en 2014, soit une progression de 37 % en 13 ans.

Ces données semblent confirmer que le report de trafic engendré par la fermeture de la Route du Château de Buy s'est principalement effectué sur la RD2 vers Malroy.

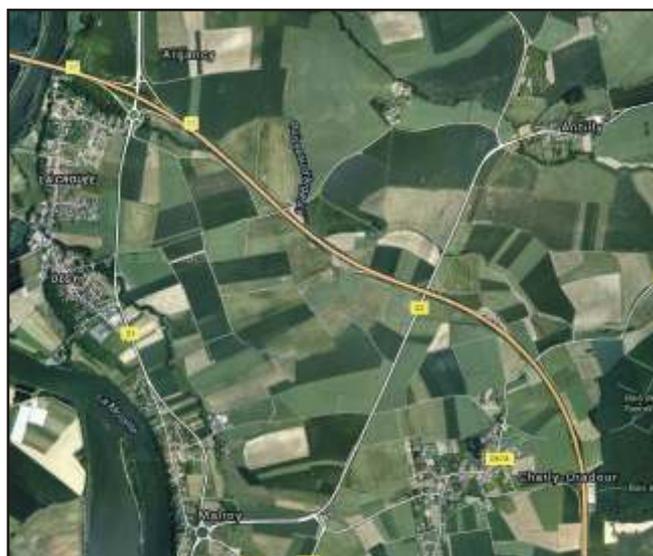
basse-cour sur la voie publique... et ce n'était pas un poisson d'avril...

Après validation par la commission sécurité, présentation au conseil municipal au regard de l'ampleur et de l'importance du travail effectué et du respect des règles administratives avant mise en application et opposabilité, l'ensemble de ces arrêtés municipaux, notamment ceux qui concernent les règles de stationnement et de circulation dans la commune, entreront pleinement en vigueur.

Dès lors, tout intéressé pourra toujours librement les consulter en mairie avec une accessibilité très largement améliorée.

**M. le maire et l'ensemble des membres des commissions juridique et sécurité remercient chaleureusement M<sup>lle</sup> Eléonore Hesse, pour son implication et la qualité du travail fourni pendant son stage, travail sérieux et très complet.**

Les communes concernées restent mobilisées pour trouver une solution de régulation optimale aux flux de circulation, dans la limite de leurs propres possibilités financières mais aussi dans l'espoir de trouver des aides à un problème qui ne doit pas rester communal, mais départemental, la libre circulation étant un droit dévolu à chacun.



## ■ Gravières d'Argancy : les travaux continuent

Depuis 2009, la commune s'est engagée dans un programme de préservation du site des « Gravières d'Argancy » en partenariat avec le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

### D'importants aménagements ont été réalisés pour préserver le lieu

Cette volonté s'est traduite par la réalisation pendant douze mois d'un diagnostic environnemental. La flore et la faune du site ont ainsi été décrites et lui ont valu un classement en Espace Naturel Sensible (ENS) du département de la Moselle. Au-delà de cette reconnaissance, la présente expertise a constitué une base de réflexion pour développer un ambitieux programme d'actions.

Ce dernier comprend un panel de mesures visant à l'entretien écologique et l'aménagement du site ainsi que son amélioration écologique.

Ces dernières années, vous avez déjà pu observer la concrétisation de ces travaux, avec par exemple la restauration de la mare pour les amphibiens (grenouilles et tritons), l'ouverture de friches en prairie et pâture, la diversification écologique des berges du plan d'eau, ...

Différents aménagements ont également visé à faciliter l'appréciation de cette richesse naturelle : panneaux d'informations et plate-forme d'observation. Cette communication a été complétée par la rédaction d'une plaquette d'information distribuée en 2012 (et encore disponible en mairie pour ceux qui le souhaitent) et la réalisation de deux films par Franck Vigna, jeune vidéaste passionné de nature, qui a passé son enfance à Argancy.

Aujourd'hui, la commune poursuit son engagement dans la préservation de ce site en assurant l'entretien des milieux, soit grâce à l'équipe technique de la commune, soit via un partenariat avec des exploitants agricoles de la commune. Messieurs Rozaire et Bernard se sont engagés à respecter un cahier des charges environnemental pour exploiter ces terrains et contribuent ainsi à la pérennité de ce site.



Mare à amphibiens



## De nouveaux aménagements complètent les travaux déjà réalisés.

Le site accueille aujourd'hui trois ruches, nommées tout à fait logiquement « Argancy », « Olgy » et « Ruky ». Grâce au travail de Mme Arnoux, apicultrice, deux récoltes de miel ont déjà été réalisées et le miel distribué par la commune.

Quelques arbustes ont été récemment implantés entre la prairie et la centrale hydroélectrique et ont pour mission d'éviter le passage le long de cette prairie. Merci de respecter ces plantations et la quiétude du site, en n'empruntant plus ce chemin. Cette prairie a aujourd'hui vocation à produire un fourrage de qualité et à jouer le rôle de zone refuge pour la faune, notamment les insectes et les oiseaux.

Enfin, afin de bénéficier d'un retour d'expérience sur cet ambitieux programme, une nouvelle campagne d'inventaires est programmée pour cette année. Elle permettra de tirer le bilan de ces actions, pour le patrimoine naturel de la commune et d'ajuster, éventuellement, le programme d'entretien pour les années à venir. Ce sera aussi l'occasion de réaliser des inventaires complémentaires pour des groupes peu ou pas étudiés jusqu'ici, comme les insectes (papillons, libellules et sauterelles), ou encore pour les reptiles (serpents et lézards notamment) qui fréquentent le site. Pour ces derniers, afin de faciliter l'inventaire, des « plaques à reptiles » ont été disposées sur le site. Si vous rencontrez l'une de ces plaques, merci de contribuer au bon déroulement de ce travail en ne les touchant pas.

Une restitution de ce suivi écologique et des actions associées au site ENS est programmée, sous la forme d'un film, dont la réalisation est de nouveau confiée à Franck Vigna.



Les ruches : Argancy, Olgy, Ruky



Les plantations

Plaque à reptiles : ne la soulevez pas, merci !



## ■ Stationnement

### Les zones bleues sont opérationnelles

Notre village n'a pas pour vocation de devenir un parking géant de covoiturage. C'était pourtant le cas il y a quelques mois. C'est pourquoi, la municipalité a mis en place des zones de stationnement bleues. Celles-ci sont désormais opérationnelles. Elles sont situées :

- Place Anne de Méjanès
- Rue des prés
- Place Jeanne d'Arc.

Les riverains possèdent des badges leur permettant de stationner librement devant leur domicile.



Place Anne de Méjanès



Place Jeanne d'Arc



Rue des Prés

## ■ Sécurité

Places de parking, passages piétons... tous les marquages blancs de la commune ont été refaits.



## ■ Equipement

### Installation d'une climatisation

Les travaux ont démarré par les locaux de l'accueil périscolaire. Ils seront terminés pour les grandes vacances afin d'accueillir les enfants au centre aéré dans de meilleures conditions.

Ils se poursuivront ensuite dans la salle des fêtes.



## ■ Nettoyage de printemps

Cette année, on n'a pas traîné ! Le lendemain du jour du printemps, le samedi 21 mars, s'est tenu le dorénavant traditionnel «Nettoyage de Printemps» sur le ban de nos 3 communes.

Organisée par l'Inter-Association, soutenue par la municipalité (fourniture des matériels, de la benne, des moyens logistiques et du casse-croûte) cette belle action a rassemblé en cette fraîche matinée une soixantaine de nos concitoyens dont une quinzaine d'enfants !

Munis de gants, gilet fluo de sécurité sur le dos, sac-poubelle dans une main et pince ramasse-déchets dans l'autre, ils ont arpenté les rues du village, les chemins communaux, la zone des étangs et les bords des routes et de la Moselle à la recherche du moindre débris.

À leur retour en fin de matinée, ils dressaient un premier constat : les villages intra-muros affichent globalement une belle propreté, dû tout d'abord aux efforts fournis par les habitants pour entretenir leur cadre de vie mais aussi à nos « communaux » qui, jour après jour, n'ont de cesse d'embellir nos rues.

Par contre, les grands axes de passage (le long de la RD1, de la Moselle et - le comble ! - des pistes cyclables) ne sont pas épargnés par les incivilités et l'on trouve toujours autant de déchets en tous genres, bouteilles ou canettes, restes de repas dans leurs emballages...

Résultat : 760 kg de déchets récoltés. Toutefois, à part un dépôt sauvage d'une grande quantité de moquette le long de la piste cyclable, aucun autre « gros » déchet n'a été ramassé. Preuve que la proximité des déchetteries porte ses effets.

- Sens de l'écocitoyenneté,
- Prise en compte de l'environnement,
- Participation à un effort collectif,

tels étaient les objectifs et ils semblent atteints.

Un casse-croûte roboratif a clôturé cette journée. Enfin, nous remercions la société Véolia qui a offert la location de la benne.



## ■ Don du sang le 27 mars 2015 à Argancy

**55 personnes dont 7 nouveaux donneurs ont répondu présents à l'appel au don organisé par l'Amicale des donneurs de sang de la rive droite en partenariat avec l'Établissement Français du Sang.**

**Offrir son sang au service des malades et des blessés est un geste noble. Que chaque donateur en soit remercié.**

Le don de sang dit « total » est le don le plus courant. Après le prélèvement, les trois principaux composants sanguins - plaquettes, plasma et globules rouges - sont séparés.

### Comment ça se passe ?

On prélève entre 400 et 500 ml de sang, en fonction du volume sanguin du donneur. Une femme peut donner son sang 4 fois par an, un homme 6 fois, en respectant un délai d'au moins 8 semaines entre chaque don. Les donneurs de groupe O, dits « donneurs universels », sont particulièrement recherchés car leur sang peut être transfusé à un très grand nombre de patients.

Toutes les précautions sont prises pour garantir la sécurité du donneur. Le volume prélevé est ajusté en fonction du volume sanguin circulant, et une personne en bonne santé récupère rapidement le volume sanguin ou plasmatique prélevé. Cependant, certaines personnes peuvent ressentir une sensation de malaise pendant ou après le don. Il s'agit le plus souvent d'une réaction de l'organisme appelée "malaise vagal". Il est important de boire avant le don, puis après le don afin d'aider l'organisme à récupérer rapidement. L'entretien avant le don vérifie votre état de santé.



### Prochaine collecte

**29 juillet 2015 à Trémery  
salle Arcabas de 16h à 19h**



### Quelques règles à connaître

- Limite d'âge des donneurs : de 18 à 70 ans révolus
- Aphérèse plasma ou plaquettes : de 18 à 65 ans révolus
- Nombre de dons par an : 24 tous types de dons confondus
- Nombre de dons de sang par an : 6 pour les hommes et 4 pour les femmes
- Nombre de dons de plasma par an : 24
- Nombre de dons de plaquettes par an : 12

## ■ Restos du coeur

Les petits ruisseaux font les grandes rivières !  
La collecte effectuée à Argancy, associée aux autres manifestations organisées par les communes alentours a permis de récolter 1132 kg de denrées alimentaires et 2395 € pour les centres de Metz-nord et de Woippy.  
Merci à tous pour votre aide et votre implication.  
Votre investissement permet d'améliorer les quotas habituellement servis aux bénéficiaires.



## ■ 26 avril 2015 : troc aux plantes et marché fermier

Le troc aux plantes a permis aux visiteurs d'échanger plans et fleurs mais aussi de découvrir les bons conseils de nos spécialistes amateurs. Multiplier, diviser et partager, rien de plus simple pour enrichir son jardin !

Nos exposants nous ont fait partager leur passion : travail du bois, fabrication de bijoux, préparation de fromage, d'escargots... à des prix attractifs.

N'oublions pas notre traditionnel porcelet à la broche qui, à lui seul a été fort apprécié. 150 personnes l'ont partagé avec les pâtisseries faites par le bon soin de nos bénévoles en complément d'autres gâteaux réalisés par la boulangerie d'Olgly.

Beau succès !

A l'année prochaine avec le soleil !



Un grand merci à tous nos bénévoles qui ont donné de leur temps pour la réussite de cette belle journée !



## ■ Prévention des cambriolages

Deux réunions d'information ont été organisées :  
le 14 avril à la salle des fêtes d'Argancy et le 24 avril à la salle d'activités de Ruyg.

En rendant plus difficile le vol, non seulement on le prévient, mais on oblige aussi son auteur à recourir à des moyens matériels ou humains susceptibles d'orienter l'enquête des gendarmes.

Voici, en substance le résumé des excellents conseils qui ont pu être donnés aux personnes intéressées par le capitaine Jean-luc Hermal de la brigade de gendarmerie de Vigy Courcelles.



Réunion à Argancy le 14 avril 2015



Réunion à Ruyg le 24 avril 2015

Les malfaiteurs utilisent parfois des signes pour communiquer entre eux. En voici quelques-uns ainsi que leur signification.



**N'oubliez pas, la police et les gendarmes sont à votre service. Demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage. Composez le 17 ou le 112.**

### Il faut changer ses habitudes

Composés au minimum de deux individus, les cambrioleurs n'ont plus peur aujourd'hui d'agir le jour. Dans la majorité des cambriolages, les bijoux et l'argent liquide constituent la plus grande part du butin. Les voleurs recherchent de l'or pour le revendre rapidement dans une bijouterie. Il est donc conseillé aux particuliers de ne pas mettre les bijoux dans des coffres, la salle de bain et encore moins le tiroir de la table de nuit ! Il faut donc changer ses habitudes et être plus imaginatif.

Les cambrioleurs privilégient également les petits objets faciles à transporter : tablettes, appareils photos, ordinateurs portables. Ils ne repartent plus avec du matériel hifi ou des téléviseurs, car cela s'avère plus difficile à écouler.



## ■ 7 règles d'or pour protéger vos biens

### 1- Automobilistes

- Verrouillez systématiquement les portières de votre véhicule, même si vous ne vous éloignez que quelques instants. Conservez les clés de contact sur vous et bloquez la direction.
- Ne tentez pas les voleurs en laissant sacs, portefeuilles ou des objets de valeurs apparents dans l'habitacle.

### 2- Cyclistes

- Si vous devez laisser votre vélo sans surveillance, utilisez un antivol efficace.

### 3- Sac ou portefeuilles

- En toutes circonstances, conservez votre sac à main ou votre portefeuille avec vous. Le code de votre carte bancaire est secret, apprenez-le par coeur, ne le conservez pas avec la carte.

### 4- A la maison

- Même lorsque vous êtes chez vous, fermez à clés les accès (notamment la nuit). Une fenêtre en position oscillobattante est une fenêtre ouverte.
- Ne cachez pas vos clés sous le paillason, sous un pot de fleurs, etc, mais conservez-les toujours sur vous.
- Ne laissez pas de mot sur la porte mentionnant votre absence. Ne laissez pas de message d'absence sur la messagerie du téléphone.
- Méfiez-vous des démarcheurs et colporteurs qui sous différents prétextes cherchent à s'introduire chez vous.

### 5- Comportement

- A toute heure du jour ou de la nuit, n'hésitez pas à signaler immédiatement aux gendarmes les comportements qui vous paraissent suspects en composant le 17 sur votre téléphone.
- Si vous êtes témoin d'un vol ou de manoeuvres de repérage, relevez et notez un maximum de renseignements (immatriculation, marque, type et couleur du véhicule, signalement et tenue vestimentaire des auteurs). Un renseignement même anodin peut être utile aux enquêteurs.

### 6- Objets de valeurs

- Faites des photographies de vos objets de valeur, relevez les numéros de série. En cas de vol, elles pourront être exploitées par les enquêteurs et vous permettront de justifier de votre préjudice auprès de votre compagnie d'assurance.

### 7- Quand le mal est fait

- Si vous êtes victime d'un vol, surtout ne touchez à rien et prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le 17.

## ■ Formation aux premiers secours/PSC1

(Premiers Secours Civils catégorie 1)

Mercredi 3 juin à la maison des associations d'Argancy

La Croix-Rouge entre en piste !

Au début de la saison estivale, cette formation tombait à pic. Trois formateurs de la Croix-Rouge de Metz ont dispensé de main de maître une formation aux gestes de premiers secours (PSC1) à une dizaine d'habitants volontaires.

La formation a débuté vers 8h30 pour s'achever, par une mise en pratique active des participants, vers 17h00. Une journée conviviale et pleine de bonne humeur pour acquérir les gestes qui pourront un jour, qui sait, sauver une vie.

Devant le succès de cette initiative de la commune envers ses habitants, orchestrée par Magali Roth, conseillère municipale, une deuxième session sera très vite programmée, après les congés d'été.

En attendant, sachons être vigilants et attentifs à autrui, et dans le doute, en cas d'accident, ayons le réflexe de prévenir les secours.

**Sincères félicitations aux heureux récipiendaires du certificat de formation !**



## ■ 70<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945

**Message de M. Todeschini, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, lu par Mme Jocelyne EMMENDOERFFER, 1<sup>ère</sup> adjointe, en hommage à toutes les victimes de guerre.**

« En ce 8 mai 2015, la France commémore le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la fin des combats de la seconde guerre mondiale en Europe.

Ces combats avaient commencé près de cinq ans auparavant. Cinq longues années de privation, de souffrances, d'exactions, de massacres durant lesquelles l'Europe fût mise à feu et à sang sous le joug nazi, des populations asservies, d'autres exterminées.

Aujourd'hui, la France se souvient de toutes celles et de tous ceux qui ont souffert ; des familles condamnées à quitter leur terre, des victimes de bombardements, des prisonniers de guerre, des internés, des déportés.

La France se souvient aussi de toutes celles et de tous ceux qui contribuèrent à la victoire que nous commémorons aujourd'hui, toutes ces femmes et tous ces hommes auxquels nous devons d'être libres, tous ceux qui, aux heures les plus sombres de notre histoire, ont choisi, au péril de leur vie, d'embrasser la Résistance.

Certains rejoignirent les rangs de la France Libre pour continuer le combat aux côtés des Alliés, portant haut, d'Orient en Europe en passant par l'Afrique, les trois couleurs nationales. D'autres choisirent de mener, sur le territoire national, la lutte dans l'ombre. Des gestes isolés qui, dans un même élan et guidés par un idéal de liberté que ces femmes et ces hommes avaient eu partage, formèrent ensuite des mouvements de réseaux de Résistance.

Leur engagement et leur sacrifice nous honorent et nous obligent.

Les élèves de la classe de CM2  
de Mme Gobet

Pompiers et anciens combattants devant le monument aux morts



Cette année, seront parmi nous les derniers témoins vivants d'une histoire qui constituent notre identité. 70 ans après, leurs voix continuent inlassablement de transmettre et d'enseigner. C'est à toute cette génération de la guerre que la Nation française rend hommage en ce 8 mai 2015. Un hommage rendu par la remise d'une légion d'honneur à plus de 1500 anciens à travers tout le territoire mais aussi un hommage rendu par la voix de la jeunesse, appelée à participer à cette journée commémorative.

En ce 70<sup>ème</sup> anniversaire, souvenons-nous que c'est dans les souffrances d'hier qu'ont germé l'incommensurable désir de paix et l'irréversible besoin d'Europe.

Souvenons-nous que c'est sur les ruines de cette guerre et au lendemain du traumatisme que fut la découverte de la Shoah, que les peuples trouvèrent la force de construire l'Europe.

Souvenons-nous enfin de ce que nous devons à cette jeunesse sacrifiée par la guerre et à cette génération de combattants et de résistants qui rendirent à la France sa liberté et sa fierté. Nous leur devons en réalité plus que la liberté. Nous leur devons la paix, celle qui intervient au lendemain de la capitulation des armées nazies le 8 mai 1945. Elle paraît être une évidence. Elle est pourtant une valeur inestimable dont cette journée nationale nous rappelle le prix de la fragilité. »



Lecture du texte  
de M. Todeschini  
par Mme  
Emmendoerffer

**Extraits du discours de Jean-Paul Vetzel, maire d'Argancy**

« Nous regardons au loin cette large blessure et nous avons du mal à nous imaginer quelle dure réalité, ces jours, ces années ont dû être pour tous les soldats, pour leurs familles. Nous avons toujours du mal à imaginer comment des hommes peuvent combattre et détruire d'autres hommes. Comment la guerre est-elle possible ? Et pourtant, elle est bien là... Et tous ces soldats ont combattu pour la France, pour la protéger de l'envahisseur, pour la sauver des idées nazies et de la dictature. [...] C'est justement parce qu'ils ont dû faire la guerre avec toutes les horreurs qu'elle véhicule que nous devons nous souvenir combien préserver la paix est notre devoir.

[...] Cette mémoire, nous devons la porter auprès de nos enfants et des générations futures pour que notre nation ne revive jamais en son sein de telles horreurs ...

[...] La menace est partout et elle nous rappelle sans cesse que notre plus grande force est la vigilance pour préserver une paix durable et respectueuse de chaque peuple. [...] La paix est fragile et notre devoir est d'en faire notre priorité. ».



Recueillement devant le monument aux morts



Les élèves de CM2 ont lu des textes rendant hommage aux combattants, résistants et déportés.



Discours de Jean-Paul Vetzel, maire d'Argancy



Discours de Jean-Louis Masson, sénateur



Discours de Marie-Jo Zimmerman, députée.



Elus et enfants chantent la Marseillaise

## ■ Deux nouveaux nonagénaires dans notre commune

### Charles Rozaire de Rugy

Le 12 avril 2015, à la salle d'activités de Rugy et au nom de la municipalité, Jean-Paul Vetzal, maire, Jocelyne Emmendoerffer, Marie-Thérèse Perrin et Justin Lesage, membres du conseil municipal, ont honoré Charles Rozaire, né le 17 mars 1925 à Rugy.

Dès son plus jeune âge, il travaillé aux côtés de ses parents dans la ferme familiale de Rugy mais en 1961, il change radicalement d'activité pour rejoindre l'U.C.P.M.I. à Hagondange où il a œuvré jusqu'à sa retraite.

Il n'a jamais quitté son village natal, si ce n'est pendant la seconde guerre mondiale où, de novembre 1940 à mai 1945 toute la famille a été expulsée à Saint Barbant (87).

En 1947, sa rencontre avec Augustine Aubertin d'Argancy, change le cours de sa vie puisqu'il l'épouse en 1949.

De leur union sont nées deux filles : Nicole et Jacqueline qui résident à Rugy non loin du domicile de leurs parents.

Ils ont eu la joie de voir leur foyer s'enorgueillir de 4 petits enfants : Olivier, Delphine, Xavier et Guillaume, et de deux arrière-petits-fils : Maxime et Raphaël.

Se tenir au courant de l'actualité, lire, faire travailler sa mémoire par le biais de mots fléchés, jardiner, aller « au couarail » à Rugy tous les 15 jours, voici un condensé des activités qui remplissent allègrement ses journées, ensoleillées par les visites de ses filles.

C'est entouré de son épouse, de ses filles et gendres, de 3 de ses petits enfants (la 4<sup>ème</sup>, Delphine résidant à Velaux (13), n'a pas pu être présente), que Charles Rozaire, ému par le discours de Jean-Paul Vetzal et des cadeaux d'usage offerts par la municipalité, a soufflé ses 90 bougies.



## Jeanine Kritter d'Argancy

Jeanine Rozaire est née le 29 janvier 1925 à Metz et 28 années plus tard, soit le 14 avril 1953, elle épousa à Metz Albert Kritter. Le couple s'est installé ensuite à Argancy et trois garçons sont venus agrandir leur foyer : Bernard, Jean-Jacques et Michel. Deux de leurs fils vivent toujours près d'eux dans notre commune et le troisième réside à quelques kilomètres seulement, à Nouilly. Au fil des années, 4 petits-enfants, Julien, Thomas, Céline et Thibaut, ont enrichi le cercle familial.

Si Jeanine Kritter est une personne joviale, dynamique adorant sa complicité et la proximité avec ses enfants et petits-enfants, elle est aussi une passionnée de musique puisque durant de longues années, elle a été organiste et dirigeante de chorale à l'église Saint Laurent d'Argancy et dans les églises voisines.

Outre sa grande passion pour la musique, elle aime jardiner et tricoter sans que la chanson ne soit jamais bien loin.

Preuve en est, puisque lors de la réception en son honneur le 2 mai 2015, et alors que sa petite fille mettait en fond musical, un CD d'Edith Piaf, artiste qu'elle aime particulièrement, elle n'a pas manqué de pousser la chansonnette, reprise en chœur par tous.

Et c'est dans cette ambiance musicale chaleureuse, que la municipalité, représentée à cette occasion par Jean-Paul Vetzal, Marie-Thérèse Perrin, Marie-Ange Hennequin, Patrick Spirckel et Guy Neveux, lui a remis les cadeaux d'usage, sous l'œil attendri et complice de son mari.



*« L'âge est une grâce qu'il faut mériter  
et non un poids qui nous écrase. »*

*Jacques de Bourbon-Busset*



## ■ Événement exceptionnel ! Mme Trivelli, première centenaire d'Olgy

La municipalité représentée par Jean-Paul Vetzal, maire, Jocelyne Emmendoerffer, Marie-Thérèse Perrin, adjointes, Marie-Ange Hennequin, Anne Zannol, Valérie Romano, Laurent Arnoux, Patrick Spirckel, conseillers municipaux, recevaient de manière officielle, le lundi 25 mai 2015, à la salle des fêtes d'Argancy Mme Marie-Louise Trivelli à l'occasion de son 100<sup>ème</sup> anniversaire.

### Un chêne des centenaires à Argancy-Olgy

Comme à Rugy, cet anniversaire exceptionnel a été l'occasion de planter un chêne, en l'honneur des centenaires d'Argancy-Olgy.

Cet arbre va donc s'épanouir dans l'enceinte du groupe scolaire. Il a été planté juste avant la réception qui a accueilli Marie-Louise Trivelli, sa famille et ses amis.

« Le choix du lieu paraissait une évidence pour accueillir ce chêne, symbole de longévité, de force et d'endurance, les deux extrémités de la vie en étant ainsi témoins » a expliqué Jocelyne Emmendoerffer, 1<sup>ère</sup> adjointe.



Carla Tribet, première arrière-petite-fille de Marie-Louise Trivelli, a accepté d'être la marraine de ce chêne des centenaires, consciente de son devoir de préservation mais aussi très fière de l'honneur fait à son arrière-grand-mère.



« Les arbres apportent oxygène, ombre et beauté au paysage. Forces de la nature, ils s'élèvent, centenaires, au-dessus de nos têtes ».

Avant de partager le traditionnel gâteau d'anniversaire, Jean-Paul Vetzal, maire, n'a pas manqué de prononcer un discours en l'honneur de notre centenaire. Ensuite, il a invité M. Vincent Vitrano, artiste peintre local, à dévoiler la toile peinte au travers de laquelle, il a su exprimer l'essentiel de cet exceptionnel parcours.

Marie-Louise Trivelli a reçu également une magnifique composition florale et de succulents chocolats.

Enfin, c'est très émue, entre ses deux enfants Nicolas et Lucie qui l'entourent au quotidien, de ses petits enfants et arrière-petits-enfants, qu'elle a soufflé ses 100 bougies.



Marie-Louise Trivelli entourée de 4 de ses arrière-petits-enfants.



Née Marie-Louise Mattiaccio à Tavenna (Italie), elle a épousé Antoine Trivelli en 1949 qu'elle a eu la douleur de perdre en 1968. Le couple s'est installé à Olgy dans la maison où elle réside actuellement le 18 février 1960.

De leur union sont issus deux enfants : Nicolas et Lucie. Deux petits-enfants : Pierre et Marjorie.

Cinq arrière-petits-enfants : Carla, Matteo, Lilou, Eva et Joachim.

Très pieuse et habile de ses mains, elle a croché de nombreux napperons pour l'église d'Argancy mais aussi pour la cathédrale de Metz.

Extrait du discours de Jean-Paul Vetzal

« Nous sommes réunis aujourd'hui autour de notre concitoyenne Marie-Louise Trivelli, laquelle vient de franchir le cap des 100 ans.

[...] manifestation rare car c'est le troisième centenaire que j'ai pu recenser à Argancy, exceptionnelle parce qu'il convient de marquer cet événement de façon aussi modeste que possible car vous tous savez que Marie-Louise n'aime guère les honneurs...

[...] Aventure extraordinaire que celle de Marie-Louise ; elle a connu deux guerres dont celle de 14-18. Elle a vu toutes les évolutions du 20<sup>ème</sup> siècle, le chemin de fer, l'automobile, la radio, la télévision, le téléphone, l'arrivée de l'électricité, de l'eau courante, le réfrigérateur, Internet ...

[...] c'est que 100 ans c'est une étape symbolique qui vous donne un statut particulier parmi nous.

[...] Les membres du conseil municipal et moi-même vous souhaitons un très bon anniversaire et une heureuse présence parmi nous, pour longtemps encore. »



M. Vincent Vitrano artiste peintre à Rugy expliquant la symbolique de son œuvre

« Les peines du temps présent seraient bien peu de chose si elles ne nous rappelaient pas le souvenir des plaisirs du passé. Nous ne nous plaignons de ce qui est que parce que nous regrettons ce qui n'est plus. »

Citation de Jean-Jacques Rousseau  
Pensées d'un esprit droit (1826)

## ■ Rives de Moselle : l'Art se met au vert

Afin de rendre ses voies vertes plus attractives, la communauté de communes Rives de Moselle a organisé il y a quelques mois un appel à projets artistiques, l'idée étant d'installer le long des différents parcours des oeuvres d'art, afin d'interpeller les cyclistes et les autres usagers. Ainsi, le 7 juin 2015, cinq oeuvres d'art ont été inaugurées. Trois d'entre-elles se situent sur le territoire de notre commune ; c'est pourquoi Argancy a été choisie pour accueillir la manifestation.



Jean-Claude Malher président de Rives de Moselle et Catherine Lapoirie vice-présidente chargée des voies vertes et du tourisme.



### Les oeuvres situées sur notre territoire



#### Nichoirs à oiseaux

Corine Cantarero - société VALO

Fabriqués à partir de cartes cadeaux, ces nichoirs sont dispersés dans les arbres, à vous de les trouver ! Ils se situent sur la boucle 4 près de la station d'épuration en direction du terrain de quad.



#### Arbre de la communauté

Dany Mellinger

Situé sur la boucle « Entre 3 villes » entre la D1 et le pont de Buy. 5m de haut et 2 m d'envergure tout en inox et acier laqué, cet arbre symbolise l'ensemble de la communauté. Les découpes de son feuillage définissent les 20 communes, les couleurs suggèrent la diversité.

### Le castelet - ZAG & SIA



Cette fresque a été peinte sous le pont d'Olgy entre la base nautique et le centre équestre.

Chevaux de manège, bateau, vélo et voiture ancienne symbolisent les souvenirs d'enfance de Georges Zannol (ZAG), un enfant du pays. Il est aussi l'auteur de la fresque située devant la boulangerie à Olgy.

## Les autres oeuvres installées sur la rive droite



### Le Groupe - Jean-No

Sculpture située sur la route de Chailly, entre Chailly et Rugby.

Ces cinq personnages sont réalisés entièrement avec des pièces métalliques de récupération : boulons, vis, roulement à billes ...

### Le skieur - Gariste Gatene

Cette oeuvre se trouve sur la véloroute Charles le Téméraire à la hauteur de Mondelange (en face des quais de chargement de charbon). L'artiste nous

raconte l'histoire de ce personnage étonnant, qui fait du ski nautique dans un marais, tracté par un colibri ! A découvrir !



## ■ Une belle fête autour du vélo



La manifestation s'est poursuivie tout l'après-midi par une grande fête autour du vélo :

- démonstration et prêt de grands-bis pour petits et grands casse-cou
- mise à disposition de vélos couchés et de tandems
- deux rosalies ont fait la joie des visiteurs
- spectacles, cascades et BMX

L'inter-association s'est occupée du stand buvette et restauration.





## ■ Fête de l'école

Un public nombreux de parents et membres des familles des élèves de l'école maternelle a envahi la salle des fêtes ce samedi matin.

En effet, toute l'école se donnait en représentation dans un spectacle intitulé « Voyage dans le temps ». Il s'agit pour les élèves de parcourir le siècle dernier au travers des danses qui ont marqué les différentes époques.

Avant le spectacle, un accueil des plus sympathiques a été réservé aux spectateurs, mignardises diverses et café préparés et servis par un groupe de parents bénévoles.

Regards attendris, applaudissements fournis, rires nombreux ont montré aux élèves tout l'enthousiasme suscité par la qualité de leur travail.

De nombreuses répétitions et apprentissages ont été nécessaires pour mettre au point danses diverses et mimes.

Pour clore cet évènement chaleureux, une énorme surprise attendait toutes les mamans, en cette veille de fête des mères, les enfants les ont invitées à les rejoindre près de la scène pour leur offrir une magnifique fleur et de gros bisous.

La salle des fêtes s'est ensuite très vite transformée en salle de restaurant pour un apéritif sympathique et un repas convivial préparés par des parents volontaires et dynamiques ainsi que pour le traditionnel tirage de la tombola de la maternelle dotée de nombreux lots de valeur.



## ■ Diplôme de gymnastique

C'est une tradition maintenant bien établie dans l'école, depuis l'acquisition d'un matériel spécifique et adapté, de mener un cycle de gymnastique dans le cadre du programme d'éducation physique et sportive.

Ce travail mené sur plusieurs semaines se termine pour les élèves de grande section par le passage d'un brevet de gymnastique.

Oser montrer ce que l'on a appris, se soumettre au regard des autres, se faire noter également au travers des différents ateliers que sont les barres, les sauts, les équilibres et le sol.

Une remise de diplômes a été organisée à l'école pour récompenser les élèves de toute leur attention, leur concentration et le sérieux dont ils ont fait preuve lors des épreuves.





### ■ Des vacances studieuses

La première semaine de vacances de printemps, 6 élèves du CM2 ont souhaité se perfectionner en approfondissant différentes compétences en français et en maths. Ces stages qui remportent un vif succès sont limités à 6 élèves au maximum.



Le transport des enfants lors des sorties scolaires est financé par la commune.

### ■ Rendez-vous avec l'Histoire

La classe du CM1/CM2 est partie à la découverte du patrimoine mosellan avec l'association des Anciens Combattants d'Ennery et environs.

Le matin, rendez-vous avec l'Histoire avec la visite du Simserhof. Les enfants ont découvert cet ouvrage de la ligne Maginot par une visite guidée et un parcours spectacle en petit train. Ils ont pu voir également un film d'archives relatant origines et destin de cette fortification.



L'après-midi, c'est le patrimoine industriel de notre région qui a été mis en valeur. A Petite-Rosselle, une visite en bus a permis de découvrir les cités minières et leurs particularités. Les élèves ont ensuite visité la Mine Wendel. A tour de rôle, ils ont endossé les différents métiers des mineurs : boutefeu, mécanicien, haveur, boiseur, sauveteur.

Cette sortie a particulièrement plu aux élèves car les activités étaient très variées.



## Groupe scolaire - Ecole élémentaire

### ■ Anciens écoliers... futurs collégiens !



Le 11 juin 2015, Jean-Paul Vetzal, maire, et des membres du conseil municipal, se sont rendus au groupe scolaire pour remettre aux 18 élèves de CM2 de la classe de Mme Gobet, appelés dès la rentrée prochaine, vers d'autres horizons, un dictionnaire Larousse dédié, édition 2016, ainsi qu'une calculatrice.

Cette manifestation a été suivie d'un goûter offert à tous les élèves du groupe scolaire et du verre de l'amitié avec le corps enseignant.

« Il n'y a que dans le dictionnaire que réussite vient avant le travail ».

Pierre Fornerod  
Ecrivain-journaliste

Extrait du discours de Jean-Paul Vetzal, maire

« Ici vous étiez les grands, demain, vous serez les petits. En entrant au collège, il faut apprendre à se prendre en charge, à gérer son emploi du temps et les devoirs, en un mot, il faut « grandir » un peu. [...] Pour se faire une place et prospérer parmi les grands au sein du collège, la jeunesse d'Argancy pourra compter sur une réserve de vocabulaire sans fin grâce à ces nouveaux dictionnaires offerts par la municipalité.

Pourquoi un dictionnaire ?

Ce sera un outil et un compagnon utile et fidèle pour les années à venir, malgré les ordinateurs, les smartphones, facebook, google, vous verrez que le vieux dictionnaire reste indispensable.

[...] Il vous est offert pour que vous vous rappeliez que vous avez commencé votre cursus scolaire, ici à Argancy.

[...] Chers enfants, au nom du conseil municipal, je vous adresse toutes mes félicitations pour votre passage en sixième. Je vous souhaite succès, réussite et épanouissement.»

Et Jocelyne Emmendoerffer, 1<sup>ère</sup> adjointe d'ajouter :

« La municipalité ne souhaitant pas privilégier le français aux mathématiques, une calculatrice vous est également offerte pour faciliter et enrichir vos connaissances... »

### Bonne chance à tous dans leur future vie collégienne !



Melia Adolf  
Enzo Albertalli  
Yony Guilbert  
Stella Keichinger  
Mathis Losson  
Tom Maurice  
Enzo Moioli  
Manon Philippi  
Milo Piroth  
Antoine Pupin  
Mathis Reymond  
Flavio Ribeiro  
Corentin Romano  
Caroline Stephan  
Matteo Tribet  
Hugo Voignon  
Camille Wolfinger  
Pia Zannol

## ■ Le jeu de rôle s'invite à la bibliothèque !

Depuis quelques semaines, nains, elfes et mages hantent la bibliothèque. Rassurez-vous, il ne s'agit que d'un groupe de passionnés qui jouent, autour d'une table, à des jeux de rôles.

### Qu'est-ce que le club de jeu de rôle ?

Les joueurs interprètent des personnages en vivant une aventure proposée par un autre joueur, «le meneur de jeu», qui prépare la trame de l'histoire, puis anime et arbitre la partie. L'aventure comporte des énigmes et des obstacles que les personnages doivent résoudre.

### A quoi joue-t-on ?

Pour ces parties, Davy propose d'évoluer dans un univers Heroïc Fantasy. Ils jouent à Descent, Pathfinder. Ils peuvent ainsi incarner un nain guerrier, un elfe magicien, un mage, un homme voleur...

Des soirées enquêtes sont ponctuellement organisées. Appelées aussi Murder Party, l'histoire commence par un crime qu'ils doivent résoudre, à moins de jouer le coupable !

### Faut-il être un rôliste aguerri pour pouvoir venir ?

Non, il n'est pas nécessaire d'avoir 15 ans d'expérience pour venir s'asseoir à leur table ! Nul besoin d'expérience pour s'amuser.

### Qui sont les joueurs ?

Les gardiens de l'ombre est un groupe de 14 personnes, composé de filles et garçons. Ils ont entre 17 et 30 ans.



Voilà un jeu accessible qui peut permettre :

- d'accéder à un loisir constructif, particulièrement pour ceux qui élaborent des scénarii basés sur la réalité historique ;
- d'appréhender le contact avec les autres et de stimuler l'imagination, la sociabilité et la théâtralité de chacun (la convivialité est de rigueur !)
- de respecter des règles et d'apprendre à recevoir et à donner (on n'est pas loin des valeurs et de l'esprit d'un sport d'équipe). Un jeu de rôle avec des joueurs qui ne se respecteraient pas et ne respecteraient pas les règles serait proprement invivable ;
- de se divertir simplement à grands coups... de dés et d'idées !

### Quand et où cela se passe-t-il ?

Le groupe « Les gardiens de l'ombre » a choisi de se retrouver deux fois par mois, le vendredi soir à partir de 20h30, à la bibliothèque municipale.





## ■ Financement des activités du collège

La commune d'Argancy, par le biais du syndicat intercommunal pour la construction et la gestion du collège Paul Verlaine de Maizières-les-Metz, participe financièrement aux activités de l'établissement.

Lors de la réunion du 19 mars dernier, le syndicat a décidé de répartir le montant des participations (12 456,99 € dont 907,42 € part d'Argancy) de la manière suivante :

- achat de petit matériel au COSEC ;
- reconduction du prix « Paul Verlaine » décerné par les professeurs, dans le cadre de travaux littéraires effectués en équipe ;
- reconduction de la participation à l'opération « Mémoire » par le biais d'un voyage à Verdun, encadré par les professeurs d'histoire du collège, pour les élèves de 3<sup>ème</sup>. Cette action est menée, conjointement avec les associations d'anciens combattants et du Souvenir Français de Maizières-les-Metz et environs ;
- reconduction de la subvention octroyée à l'amicale des agents du collège (colis de Noël) ;

- reconduction de la participation aux actions du collège concernant :

- la piste citoyenne : découverte sur une journée par les classes de 6<sup>ème</sup> de la ville de Maizières-les-Metz au travers de ses différentes administrations ;
- la chorale : pour les frais notamment de déplacement ;
- les sorties pédagogiques ;
- le sport ;
- les projets artistiques.

### Répartition des élèves des communes adhérentes pour l'année 2014/2015

Argancy :	48
Ennery :	68
Fèves :	44
Hauconcourt :	27
Maizières-lès-metz :	498
Semécourt :	27

Vice-Champions de France UNSS de Volley-Ball après un parcours remarquable.

Félicitations à nos champions !



Hugo et Gauthier Terminaux d'Olgly

Après avoir été championne d'académie et inter-académique, l'équipe « minimes garçons » du collège Paul Verlaine a terminé à la 2<sup>ème</sup> place des championnats de France UNSS Volley-ball qui se sont déroulés à Mende (Lozère) du 23 au 26 Mars. 12 équipes s'étaient qualifiées pour cette phase finale du championnat.

## ■ Voyage à Verdun dans le cadre de l'opération Mémoire.

Une sortie pédagogique à Verdun a été effectuée le 13 mars 2015 par 38 élèves bilangues allemand-anglais du collège Paul Verlaine de Maizières-les-Metz, accompagnés par 25 élèves allemands du Ludwigsgymnasium de Sarrebrück dans le cadre d'un appariement.

Encadrés par des enseignants et des membres du Souvenir Français, les élèves ont visité les Eparges avec la stèle d'Alain Fournier, lu un poème allemand et français, visité la citadelle, l'ossuaire et le cimetière de Douaumont, déposé une gerbe avec minute de silence et visité le village détruit de Fleury.

Une belle sortie, qui a permis de maintenir et encourager le devoir de mémoire collective ainsi que transmettre aux jeunes générations un message de réconciliation et de paix.



Lecture d'un poème composé en allemand par les élèves de Maizières-les-Metz sur le thème de l'amitié franco-allemande.

Lecture de plusieurs acrostiches écrits en français, faisant référence à l'amitié franco-allemande et réalisés par les élèves de Sarrebrück.



Elèves français et allemands devant l'ossuaire de Douaumont.



Aux Eparges au point X devant un monument dédié aux 10000 soldats combattants français et allemands disparus, engloutis ou déchetés par la guerre des mines.

Elèves français et allemands devant le cimetière de Douaumont, attentifs aux commentaires de Bernard Dugand, membre des associations des anciens combattants et guide.



## ■ Centre aéré d'avril

### Participation au prix littéraire PEP 57

Le Prix Littéraire Jeunesse PEP Solidarité de cette année fut annoncé par le jury des enfants, mercredi 8 Avril 2015, au conseil régional de Lorraine, à la maison du sport de Tomblaine.

Le 1<sup>er</sup> prix fut attribué à l'auteure (Lorraine) Murielle Charlet Dreyfus pour son roman "Quel truc tu troques" édité par Le crayon à roulettes.

L'objectif de ce prix est d'être un support pédagogique et éducatif pour les enseignants et éducateurs de Lorraine. Il doit aider à amener les jeunes à la lecture et à l'échange que permet celle-ci.

Le but du prix est d'amener un nombre de classes et de structures périscolaires de la région Lorraine à choisir parmi un nombre défini d'ouvrages, un seul de ceux-ci, selon des données critiques et étayées.

L'âge du public se situe autour des 10-11 ans (classes de CM1/CM2 et périscolaires).



### Sortie au centre verrier de Meisenthal

Le centre verrier de Meisenthal propose au jeune public des ateliers qui permettent, sous la surveillance d'un souffleur de verre, de manipuler la matière !

## ■ Les anniversaires

**Fêter son anniversaire au périscolaire c'est possible, mais quelques règles de sécurité doivent être respectées.**

- Les parents qui programment l'anniversaire de leur enfant à l'accueil périscolaire doivent s'engager à récupérer toutes les fiches sanitaires entièrement remplies (vaccinations, allergie et partie concernant le responsable de l'enfant) des enfants invités. Sans sa fiche sanitaire l'enfant invité ne pourra rester en raison des règles de sécurité de la DDCS.
- L'enfant qui fête son anniversaire peut inviter 9 autres enfants.
- Le gâteau d'anniversaire doit être accompagné de la liste des ingrédients.
- Horaires des anniversaires : 14h à 16h.
- L'accueil périscolaire fournit la décoration ainsi que les boissons.
- Le tarif de l'anniversaire est de 3 € par enfant.

## ■ Pour la rentrée

**Une permanence sera assurée la semaine du 24 au 27 août de 9h à 13h, par Mme Aline GODEFROY.**

### Nouveaux horaires 2015/2016 :

Les horaires du périscolaire vous seront communiqués dans le dossier d'inscription.

#### Pour le mercredi :

11h30-13h30

- récupération des enfants dans les écoles + repas.
- départ des enfants qui ne restent pas pour le mercredi récréatif

13h15-14h00

- temps calme et sieste

14h00-17h00

- activités éducatives et de loisirs (goûter inclus fourni par la structure)

17h00-18h00

- départ échelonné des enfants

## ■ Centre aéré juillet

- 6 ans

### Semaine du 6 au 10 juillet

- Thème : terre, mer, air
- Sortie : Aquagliss
- Ateliers : éveil corporel, éveil musical, fresque

### Semaine du 13 au 17 juillet

- Thème : les 12 travaux d'Astérix
- Sortie : parc archéologique de Bliesbruck
- Ateliers : initiation multisports, création, jeux collectifs...

### Semaine du 20 au 24 juillet

- Thème : Robin des Bois
- Sortie : Accrobranche
- Ateliers : Eveil des sens, création artistique à partir de photos, découverte de la nature

+ 6 ans

### Semaine du 6 au 10 juillet

- Thème : terre, mer, air
- Sortie : Aquagliss
- Ateliers : éveil des sens, ateliers créatifs, géocaching

### Semaine du 13 au 17 juillet

- Thème : les 12 travaux d'Astérix
- Sortie : parc archéologique de Bliesbruck
- Ateliers : défis sport, atelier créatif, jeux collectifs,

### Semaine du 20 au 24 juillet

- Thème : Robin des Bois
- Sortie : Accrobranche
- Ateliers : défis sport, scrapbooking, découverte de la nature, création...

## ■ Centre aéré août

- 6 ans

### Semaine du 3 au 7 août :

- Thème : jeux médiévaux
- Sortie : visite d'un château fort
- Ateliers : chant, danse, cuisine, confection d'accessoires, grand jeu « cité médiévale »

### Semaine du 10 au 14 août

- Thème : la tête dans les étoiles
- Sortie : Euro Space Center
- Ateliers : découverte des planètes et des étoiles, confection de mobiles, création de fusée, grand jeu « la course aux étoiles ».

+ 6 ans

### Semaine du 3 au 7 août :

- Thème : jeux médiévaux
- Sortie : visite d'un château fort
- Ateliers : chant, danse, jeux de défis et de foire, maquette de château fort, déguisements, grand jeu « cité médiévale »

### Semaine du 10 au 14 août

- Thème : la tête dans les étoiles
- Sortie : Euro Space Center
- Ateliers : découverte des planètes et des constellations, jeux sur le système solaire, création de fusée, grand jeu « la course aux étoiles ».



### Horaires des centres aérés

7h30- 9h00 : accueil échelonné et petit déjeuner  
 9h00-12h00 : activités de loisirs  
 12h00-13h30 : repas et temps calme  
 13h30-17h00 : activités de loisirs et goûter  
 17h00-18h00 : départ échelonné des enfants.

**Accueil périscolaire**  
 1 rue des Sablières - 57640 Argancy  
 Tél : 03 87 77 72 50

### Tarifs

Quotient familial	semaine 4 jours	semaine 5 jours
Moins de 441 €	66,62 €	83,28 €
de 442 € à 583 €	70,98 €	88,72 €
de 584 € à 875 €	75,27 €	94,09 €
de 876 € à 1166 €	79,66 €	99,58 €
à partir de 1167 €	83,93 €	104,91 €



## ■ Opération tranquillité vacances

Revoilà l'été avec tous ses bienfaits : « voyages, vacances, soleil, plages de sable fin etc... »

Mais aussi, malheureusement : « maisons inoccupées » entraînant une période propice aux malfaiteurs.

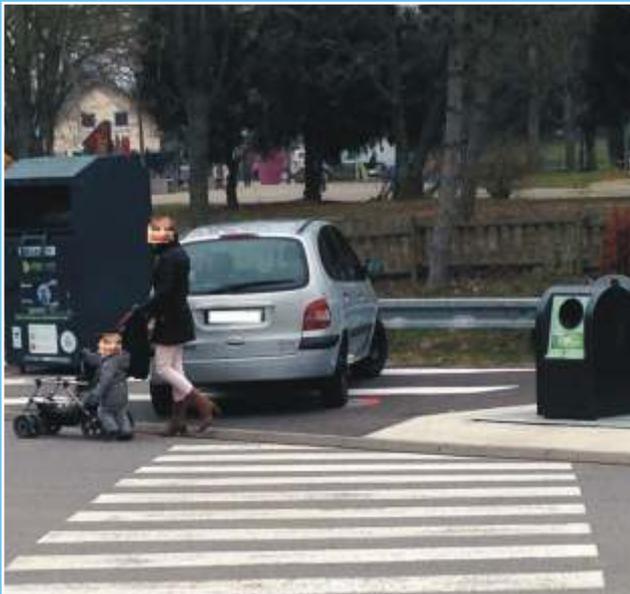
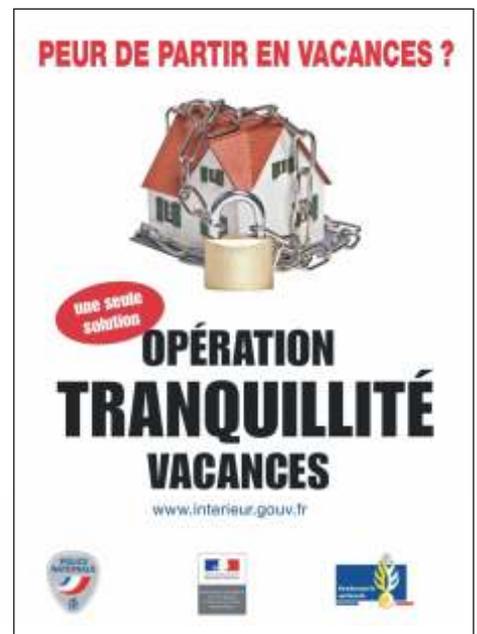
C'est pourquoi, dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances, je vous encourage encore une fois cette année, à nous signaler votre absence, qu'elle soit de longue ou de courte durée.

Je vous rappelle par ailleurs, que cette opération gratuite est réalisée tout au long de l'année. Des surveillances régulières à des horaires aléatoires sont effectuées à votre domicile.

Le formulaire peut être téléchargé sur le site Internet d'Argancy :

**[www.argancy.net](http://www.argancy.net) rubrique « vivre à argancy/infos/tranquillité vacances »**

Il peut également être retiré à l'accueil de la mairie.



## ■ Stationnement au groupe scolaire

Notre présence aux heures d'entrées et de sorties des classes a été accueilli, à la demande des élus, mais surtout à la demande des parents d'élèves. La sécurité des enfants est l'affaire de tous.

La photo parle d'elle-même, pas besoin d'explications supplémentaires.

Cessons ces agissements ...

Pascal Hoelter, chef de service

## ■ Le stationnement gratuit pour les personnes handicapées entre en vigueur

Depuis le 19 mai 2015, la carte de stationnement pour les personnes handicapées permet à son titulaire ou à la tierce personne l'accompagnant, d'utiliser gratuitement et sans limitation de durée toutes les places de stationnement ouvertes au public.



## ■ Combien avez-vous de points à votre permis ?

Vous pouvez accéder à votre solde de points via le site sécurité <https://www.telepoints.info>

Pour récupérer vos points, vous pouvez effectuer un stage de sensibilisation au risque routier, dit « stage de récupération de points ».

Des stages sont régulièrement organisés à proximité d'Argancy. L'accès direct, en temps réel aux places de stages est désormais disponible sur le site internet : [www.permisspoints.fr](http://www.permisspoints.fr)



## ■ Le respect : une philosophie qui change la vie ?

Le respect est une valeur universelle qui touche tout le monde, quelles que soient les origines, la culture ou le milieu social. D'abord un droit, le respect est aussi un devoir.

Cette notion comme le civisme et la politesse peut paraître parfois désuète. Mais dans bon nombre de situations, le respect « ça change la vie, et pourquoi pas, la vie à Argancy ! », dont la qualité est si chère à ses habitants. Le respect, c'est l'affaire de tous : il permet d'éviter les micro-agressions, qui engendrent les macro-problèmes...

Concrètement, souvent il suffit de gestes ou de paroles simples :

- quelques éléments de politesse basique pour marquer une rencontre,
- un ton adapté et non agressif dans les échanges verbaux
- l'absence de dénigrements ou la propagation de rumeurs
- l'utilisation du sourire chaque fois qu'il est possible

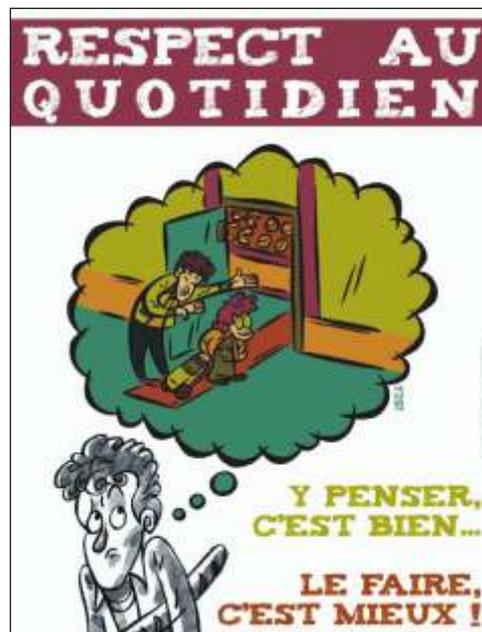
Car tout ce qui est fait au quotidien, que ce soit positif ou négatif, n'est pas sans conséquences sur l'environnement, la nature, mais aussi sur les hommes et les femmes. Il peut s'agir des habitants, d'un voisin de palier. Il peut s'agir aussi des personnels de la commune qui œuvrent avec beaucoup d'engagement dans l'intérêt général.

Offrir du respect, c'est quelque part s'enrichir un peu ; si tant de sujets séparent les uns et les autres, le respect peut rassembler.

La meilleure façon d'appliquer ces concepts, c'est de les mettre en action, et de les vivre pour les transmettre.

Offrir du respect, c'est quelque part s'enrichir, tout en développant une valeur supplémentaire. C'est l'occasion de participer à l'intérêt général, le vôtre, celui des habitants de la commune d'Argancy.

**Alors avec la participation de chacun, le respect c'est l'affaire de tous !**



## Culte

### ■ Communion

Le 3 mai 2015, Arthur Kuss, Laetitia Voignon, Elouane Barzycki, Lola Malaisé et Juliette Bonnain-Guidat ont célébré leur communion en l'église St Laurent d'Argancy.



### ■ Horaires des messes Eglise St Laurent d'Argancy

Samedi 4 juillet 2015 : 18h30  
 Dimanche 26 juillet 2015 : 10h00  
 Samedi 15 août 2015 : 18h30  
 Samedi 19 septembre 2015 : 18h30

## ■ Ecole de voile d'Olgly

Voici maintenant 55 ans que Gérard et Pierre-Louis Simon (anciens champions de « 505 » série internationale) ont créé le CYVM à OLGY, afin de faire connaître la voile au plus grand nombre.

Durant toutes ces années, ils ont formé des milliers de « voileux », de moniteurs et de compétiteurs de haut niveau, obtenant de nombreux titres nationaux et internationaux.

### La voile ce n'est pas seulement le haut niveau.

Pour les jeunes, la voile enseigne l'autonomie, le bricolage, le travail d'équipe, le sens de la perfection, la prise de responsabilité, le management d'une équipe, la remise en question... Une véritable école d'humilité.

Pour les plus grands, ce sont des techniques à découvrir et pourquoi pas goûter à la régates et/ou s'embarquer pour une croisière en Atlantique, en Méditerranée ou ailleurs... Les possibilités sont infinies et il suffit de le vouloir.

Qui n'a jamais rêvé d'évasion en compagnie de ses amis ou de sa famille ?

### Ce rêve pour toutes et tous est à deux pas de chez vous !

Le club vous propose toute l'année des formations sur des dériveurs ou sur des petits croiseurs habitables, que ce soit pour le simple plaisir de naviguer au gré du vent, de découvrir toutes les subtilités de la conduite d'un voilier, ou bien encore de s'initier à la régates entre amis, et tout cela dans une franche ambiance de convivialité et de camaraderie.



## ■ CYVM en pratique

Notre école de voile possède une vingtaine de bateaux adaptés à tous et à toutes.

Nous vous accueillons tous les samedis de 14h à 18h, du mois d'avril à la fin octobre pour s'initier à la pratique de la voile et, par la suite, vous accompagner dans des compétitions régionales. De nombreux élèves débutent le bateau à voile lors des journées portes ouvertes et se laissent séduire par le cadre idéal que propose notre club de voile, ses locaux, son plan d'eau et par l'ambiance familiale de son école de voile. Une équipe de moniteurs diplômés, en grande partie du village, vous suivent dans l'aventure.

Nous avons également une flotte de bateaux de propriétaires sur lesquels il vous sera très certainement possible d'embarquer en qualité d'équipier.

Offrez-vous du rêve en nous contactant ou en venant nous rencontrer (il n'est pas nécessaire d'être un grand sportif ni d'avoir un bateau).

### Tarifs :

Moins de 18 ans :

- Licence : 26€
- Cotisation école de voile : 27€
- Forfaits de cours de voile : à partir de 55€

Plus de 18 ans :

- Licence : 52€
- Cotisation école de voile : 45€
- Forfaits de cours de voile : à partir de 72€

### Ouverture de la base :

D'avril à fin octobre, les samedis de 14h à 18h et dimanches pour les régates de 9h30 à 18h.

### Contacts :

Coralie GERBES : 06.08.21.97.63  
Courriel : cgerbes@orange.fr

Alain ALBERTUS : 06.71.27.26.93  
Jean-François COUR : 06.10.04.81.02  
courriel : jf.cour@orange.fr

Le trimestre prochain, présentation de L'US ARGANCY

## Fête Nationale

Le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet à la tombée de la nuit, au niveau des étangs, à proximité du nouveau parking de la salle des fêtes. Les horaires de bus pour le ramassage des personnes d'Ay, Trémery, Ennery, Flévy et Rugy seront communiqués par voie de presse et sur le site Internet de la commune début juillet. Des bracelets fluorescents seront distribués aux enfants.



## ■ Appel à bénévolat

L'association CEI Centre d'Echanges Internationaux, recherchent des familles d'accueil bénévoles pour des jeunes étrangers désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture française. Pendant toute la durée de leur séjour, ils seront hébergés en famille et scolarisés au lycée le plus proche.

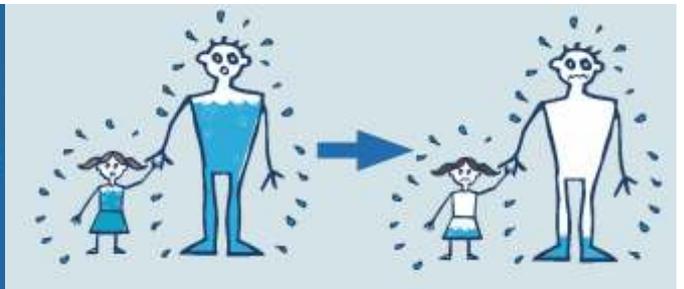
Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous.

Contact :  
Christina Le Duc  
8 imp.de la Garonne  
57100 THIONVILLE  
06 15 04 16 52

# Canicule

## 5 conseils pour prévenir les risques

- 1 Buvez fréquemment et abondamment**  
(un verre 1,5 litre d'eau par jour même si vous n'avez pas soif)
- 2 Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique, maintenez votre logement frais**  
(fermez les stores et verrouillez la porte, ouvrez les volets et la nuit s'il fait plus frais)
- 3 Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour**  
(douche, bain, brouillard ou quart de toilette mouillé, sans vous sécher)
- 4 Passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais**  
(cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...)
- 5 Aidez les personnes les plus fragiles et demandez de l'aide**  
(notamment auprès de votre maire)



Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans votre région.

- La chaleur fatigue toujours.
- Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur.
- La pollution de l'air et l'humidité aggravent les effets liés à la chaleur.
- La chaleur peut aggraver des maladies préexistantes.
- Les médicaments peuvent aggraver les effets de la chaleur. N'hésitez pas à en parler à votre médecin ou à demander conseil à votre pharmacien.

Pour plus d'information :  
**0821 22 23 00** (0,12 €/min)

[www.sante.gouv.fr/canicule/](http://www.sante.gouv.fr/canicule/)

## ■ Financer les travaux d'amélioration de votre logement

La communauté de communes Rives de Moselle soutient financièrement les particuliers dans la réalisation des travaux d'amélioration de leur logement, dans le souci de préserver le patrimoine bâti et de favoriser les énergies renouvelables et les économies d'énergie.

### Les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre

#### Isolation des toitures

- 25% du montant HT des travaux dans la limite de 750 €.
- Copropriété : 20% dans la limite de 2 000 € de subvention.

#### Isolation thermique extérieure

- A hauteur de 25% du montant des travaux dans la limite de 1 500 € de subvention par habitation.
- Copropriété : 18% du montant HT de 2 700 € à 8 100 €.

#### Ravalement des façades

- A hauteur de 25 % de montant HT des travaux dans la limite de 2 000 € de subvention par habitation. (Les bailleurs sont également concernés par cette aide.)

#### Remplacement des menuiseries extérieures (hors volets roulants)

- A hauteur de 20% du montant HT des travaux dans la limite de 2 000 € de subventions.



#### Remplacement des chaudières

- A hauteur de 500 € de subvention pour un chauffage central avec un dispositif innovant.
- A hauteur de 200 € pour le remplacement des chauffe-eaux solaires et thermodynamiques.

Ces subventions concernent les propriétaires occupants pour les habitations de plus de 15 ans. Elles sont sans condition de ressources et cumulables avec d'autres aides dans la limite d'un dossier tous les 15 ans.

### Besoin de plus d'informations ?

La communauté de communes Rives de Moselle reprend les permanences mensuelles avec le CALM (Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle)

A la communauté de communes Rives de Moselle  
1, place de la Gare - 57280 Maizières-les-Metz,  
le 4<sup>ème</sup> mardi du mois de 14h00 à 15h30 :

- 28 juillet 2015
- 25 août 2015
- 22 septembre 2015

A la mairie d'Ennery - 6 place Robert Schuman,  
le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois de 10h30 à 12h00 :

- 10 juillet 2015
- 14 août 2015
- 11 septembre 2015

[www.calm-logement.fr](http://www.calm-logement.fr)

Tél : 03 87 75 32 28

Les dossiers sont à retirer en mairie ou directement à la communauté de communes Rives de Moselle.

Tél : 03 87 51 77 02  
[www.rivesdemoselle.fr](http://www.rivesdemoselle.fr)

## Stop infos .....

### Déchetterie

Attention !

Un nouveau planning d'horaires d'ouverture des déchetteries est en cours.

Afin d'éviter un déplacement inutile, consultez-le sur : [www.rivesdemoselle.fr](http://www.rivesdemoselle.fr)

# Etat civil

## Naissances

Gaspard Cusinato Genet né le 13 mars 2015  
Gaëtan Clément né le 28 mars 2015  
Mila Pierra née le 6 avril 2015

## Mariage

Cédric Paradeis et Mélissa Finck mariés le 16 mai 2015.

## Décès

Mme Michelle Hugy décédée le 15 mars 2015  
M. Philippe Faye décédé le 20 avril 2015  
M. Jean Bassan décédé le 24 avril 2015  
M. René Feit décédé le 6 mai 2015  
M. Norbert Conter le 18 mai 2015.  
Mme Francine Riouallon décédée le 29 mai 2015



Noces d'or - Noces de diamant - Noces de platine



**Vous fêtez vos noces d'or, de diamant ou de platine, signalez-vous en mairie !**

Si la municipalité est fière d'honorer les couples fêtant leur noces d'or, de diamant ou de platine, elle tient à respecter, pour ceux qui le souhaitent, leur volonté de ne publier, ni annonce, ni photo dans le bulletin d'information trimestriel.

## Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

## Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)

Tél : 03 87 56 46 46

7 jours sur 7 de 8h30 à 16h00  
Hôpital d'instruction des armées Legouest  
27 avenue de Plantières  
57070 METZ

## Stop infos.....

### Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.

**Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.**



### Expression libre

La Municipalité, par le biais de sa commission « information », propose aux personnes qui le désirent, une page « expression libre » dans chaque bulletin trimestriel.

L'édition des textes ou images, est garantie sans coupure ni retouches à moins qu'ils ne soient diffamatoires ou portent atteinte à la dignité des personnes nommées ou non et qu'ils soient anonymes. Auquel cas, aucune suite n'y serait donnée.

**Il est bien dommage de constater que cette rubrique n'est que très rarement alimentée par des réflexions ou suggestions de nos concitoyens ! A méditer, chers lecteurs !**

## Les manifestations du trimestre

### Juillet

5	Régate du capitaine JF COUR	CYVM
13	Fête Nationale	Municipalité
25-26	Fête patronale	US Argancy

### Août

30	Régate de club	CYVM
----	----------------	------

### Septembre

6	Régate de club	CYVM
13	Régate de club	CYVM
20	Régate 20 <sup>ème</sup> Albertus Cup	CYVM
27	Régate « Les 4 roues »	CYVM

## Collecte de sang

29 juillet 2015 à Trémery  
salle ARCABAS de 16h à 19h

### Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès  
57640 ARGANCY  
Tél : 03 87 77 83 21  
Fax : 03 87 77 72 70

mairie.argancy@wanadoo.fr  
[www.argancy.fr](http://www.argancy.fr)



Argancy CAP 2020 est imprimé sur un papier respectant  
l'environnement et garanti sans chlore élémentaire.

PLUME SARL 03 82 52 90 60

